

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Atos S.E. (« Atos », la « Société » ou le « Groupe ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information présentée dans la section E.4.7.2 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable lié à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement comptable lié à la distribution en nature des actions Worldline aux actionnaires d'Atos

Note 1 « Variations de périmètre » de l'annexe des comptes consolidés

| Point clé de l'audit | Réponse apportée |
|---|--|
| <p>À la suite de l'approbation par l'Assemblée générale du 30 avril 2019, la distribution des actions Worldline détenues par le Groupe, est devenue effective le 7 mai 2019, date de mise en paiement du dividende en nature.</p> <p>Cette distribution a entraîné une perte de contrôle de Worldline et généré un produit net reconnu au compte de résultat consolidé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » pour un montant de 2 931 millions d'euros.</p> <p>Conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 5, le résultat de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 a été reclassé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.</p> | <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécier la conformité du traitement comptable de cette distribution et de la perte de contrôle qui en a découlé, avec les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;- corroborer la date de déconsolidation des actifs et passifs de Worldline avec la date de perte de contrôle effective ;- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs du produit net généré, à la fois pour les actions Worldline distribuées ainsi que pour celles conservées ;- vérifier que le résultat net des activités abandonnées de Worldline, présenté sur une |

La contribution de Worldline au compte de résultat et aux flux de trésorerie nets du Groupe de l'exercice 2018 a été retraitée selon les mêmes principes.

Dans la mesure où la distribution d'actions Worldline aux actionnaires du Groupe s'est traduite par une évolution majeure du périmètre de consolidation en 2019 et a eu un effet significatif sur le résultat net du Groupe, nous avons considéré le traitement comptable de cette opération et de la perte de contrôle qui en a découlé, comme un point clé de l'audit.

ligne distincte du compte de résultat consolidé, a bien intégré les éléments suivants :

- le produit net reconnu sur les actions Worldline cédées et conservées,
 - le résultat net de Worldline du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de perte de contrôle pour l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 pour la période comparative ;
- s'assurer du caractère approprié de l'information donnée dans la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de service à long terme au forfait

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restants à encourir.

Par ailleurs, pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :

- pour les nouveaux contrats,
 - lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;
 - nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

- pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :
 - nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
 - nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
 - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
 - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminés et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat et en les rapprochant, le cas échéant, des différents échanges avec le client depuis la signature du contrat ;
 - le cas échéant, nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et les jalons techniques restants à atteindre.
-

Evaluation des goodwill

Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 6 037 millions d'euros, soit 32% du total actif. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque indice de perte de valeur.

Ce test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le groupe Atos exerce ses activités.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.

Réponse apportée

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par la Société.

Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :

- nous avons rapproché les prévisions de trésorerie avec les budgets triennaux ;
- nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et/ou des UGT concernées et conforté, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance, y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle ;
- nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
- nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 8 de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.

Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies

Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Certains salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élèvent à 972 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.

Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :

- nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et
-

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2019 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;
- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;

- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Nous avons corroboré pour celles induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

Comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables

Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales

Un montant de 294 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2019.

Réponse apportée

Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et
- de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 3 590 millions d'euros au 31 décembre 2019, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 665 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 29^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 24 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Atos S.E.

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Atos S.E.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2020

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Patrier



Virginie Palethorpe

A.1.1 Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)

| | Notes | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|-----------------|------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | Note 3.1 | 11 588 | 10 648 |
| Charges de personnel | Note 4.1 | -5 277 | -4 862 |
| Charges opérationnelles | Note 4.2 | -5 121 | -4 819 |
| Marge opérationnelle | | 1 190 | 967 |
| En % du Chiffre d'affaires | | 10,3% | 9,1% |
| Autres produits et charges opérationnels | Note 5 | -530 | -337 |
| Résultat opérationnel | | 660 | 630 |
| En % du Chiffre d'affaires | | 5,7% | 5,9% |
| Coût de l'endettement financier net | | -64 | -30 |
| Autres charges financières | | -162 | -75 |
| Autres produits financiers | | 18 | 38 |
| Résultat financier | Note 6.1 | -208 | -67 |
| Résultat avant impôt | | 452 | 564 |
| Charge d'impôt | Note 7 | -82 | -1 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | Note 10 | 47 | 2 |
| Activités poursuivies | | | |
| Résultat net des activités poursuivies | | 417 | 564 |
| Dont attribuable aux : | | | |
| - propriétaires de la société mère | | 414 | 560 |
| - participations ne donnant pas le contrôle | | 3 | 4 |
| Activités abandonnées | | | |
| Résultat net des activités abandonnées | | 3 075 | 139 |
| Dont attribuable aux : | | | |
| - propriétaires de la société mère | | 2 986 | 70 |
| - participations ne donnant pas le contrôle | | 89 | 69 |
| Total groupe | | | |
| Résultat net des entités consolidées | | 3 491 | 703 |
| Dont attribuable aux : | | | |
| - propriétaires de la société mère | | 3 399 | 630 |
| - participations ne donnant pas le contrôle | | 92 | 73 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

(en millions d'euros et en unités)

| | Notes | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|----------------|------------------|-------------------|
| Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère | Note 14 | 414 | 560 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 107 669 930 | 106 012 480 |
| Résultat net des activités poursuivies | | 3,84 | 5,28 |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions | | 107 674 589 | 106 027 734 |
| Résultat net dilué par action des activités poursuivies | | 3,84 | 5,28 |
| Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère | Note 14 | 2 986 | 70 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 107 669 930 | 106 012 480 |
| Résultat net des activités abandonnées | | 27,74 | 0,67 |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions | | 107 674 589 | 106 027 734 |
| Résultat net dilué par action des activités abandonnées | | 27,73 | 0,67 |
| Résultat net des entités consolidées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère | Note 14 | 3 399 | 630 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 107 669 930 | 106 012 480 |
| Résultat net des entités consolidées | | 31,56 | 5,95 |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions | | 107 674 589 | 106 027 734 |
| Résultat net dilué par action des entités consolidées | | 31,56 | 5,95 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

A.1.2 Etat du résultat global

(En millions d'euros)

| | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net de la période | 3 491 | 703 |
| Autres éléments du résultat global | | |
| - A reclasser en compte de résultat (recyclable): | 132 | -4 |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers | -3 | 4 |
| Variation de la réserve de conversion | 134 | -12 |
| Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres | 1 | 4 |
| - Non reclassé en compte de résultat (non-recyclable): | -98 | -28 |
| Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite | -134 | -39 |
| Effet d'impôt sur les éléments non-recyclables directement reconnus en capitaux propres | 37 | 11 |
| Total autres éléments du résultat global | 34 | -32 |
| Total Résultat global de la période | 3 525 | 671 |
| Dont attribuable aux : | | |
| - propriétaires de la Société Mère | 3 433 | 609 |
| - participations ne donnant pas le contrôle | 92 | 62 |

A.1.3 Etats consolidés de la situation financière

| <i>(En millions d'euros)</i> | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|----------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | |
| Goodwill | Note 8.1 | 6 037 | 8 863 |
| Immobilisations incorporelles | Note 8.2 | 1 675 | 2 813 |
| Immobilisations corporelles | Note 8.3 | 552 | 725 |
| Droit d'utilisation | Note 9 | 1 084 | - |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | Note 10 | 1 727 | 7 |
| Actifs financiers non courants | Note 6.3 | 351 | 321 |
| Impôts différés actifs | Note 7.4 | 325 | 459 |
| Total des actifs non courants | | 11 751 | 13 188 |
| Clients et comptes rattachés | Note 3.2 | 2 858 | 2 965 |
| Impôts courants | | 53 | 74 |
| Autres actifs courants | Note 4.4 | 1 568 | 2 791 |
| Instruments financiers courants | Note 13 | 7 | 12 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 6.2 | 2 413 | 2 546 |
| Total des actifs courants | | 6 898 | 8 388 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 18 649 | 21 576 |

| <i>(En millions d'euros)</i> | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|-----------|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | | |
| Capital social | | 109 | 107 |
| Primes | | 1 441 | 2 862 |
| Réserves consolidées | | 2 278 | 2 760 |
| Ecarts de conversion | | -152 | -285 |
| Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société Mère | Note 14.1 | 3 399 | 630 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère | Note 14.2 | 7 075 | 6 074 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | Note 14.3 | 12 | 2 027 |
| Total capitaux propres | | 7 087 | 8 101 |
| Provisions retraites et assimilées | Note 11 | 1 252 | 1 385 |
| Provisions non courantes | Note 12 | 69 | 101 |
| Passifs financiers | Note 6.4 | 2 651 | 4 381 |
| Instruments dérivés | Note 6.4 | 107 | - |
| Impôts différés passifs | Note 7.4 | 238 | 421 |
| Instruments financiers non courants | Note 13 | 2 | - |
| Dette de loyers non courante | Note 9 | 927 | - |
| Autres passifs non courants | | 3 | 5 |
| Total des passifs non courants | | 5 249 | 6 295 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | Note 4.3 | 2 278 | 2 462 |
| Impôts courants | | 182 | 132 |
| Provisions courantes | Note 12 | 119 | 146 |
| Instruments financiers courants | Note 13 | 1 | 2 |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | Note 6.4 | 1 498 | 1 037 |
| Dette de loyers courante | Note 9 | 346 | - |
| Autres passifs courants | Note 4.5 | 1 888 | 3 400 |
| Total des passifs courants | | 6 313 | 7 180 |
| TOTAL DU PASSIF | | 18 649 | 21 576 |

A.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

| <i>(En millions d'euros)</i> | Notes | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|----------|------------------|-------------------|
| Résultat avant Impôt | | 452 | 564 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | Note 4.2 | 334 | 336 |
| Amortissement du droit d'utilisation | Note 4.2 | 336 | - |
| Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation | | -82 | -123 |
| Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières | | 31 | 17 |
| Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles | | 19 | 12 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | Note 5 | 157 | 107 |
| (Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations | | 76 | -3 |
| Charges relatives à des paiements fondés sur des actions | | 67 | 36 |
| Pertes / (gains) sur instruments financiers | Note 6.1 | 107 | -3 |
| Coût de l'endettement financier net | Note 6.1 | 64 | 30 |
| Intérêts sur dette de location | Note 6.1 | 27 | - |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts | | 1 588 | 972 |
| Impôts payés | | -99 | -80 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | -130 | -95 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | | 1 360 | 797 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | -324 | -371 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 15 | 33 |
| Investissements d'exploitation nets | | -309 | -338 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | | -54 | -2 972 |
| Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice | | 5 | -179 |
| Encaissements liés aux cessions financières | | 670 | 11 |
| Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice | | -1 | - |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | - | 1 |
| Investissements financiers nets | | 619 | -3 139 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | 310 | -3 477 |
| Augmentations de capital | | 14 | - |
| Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions | | 4 | 13 |
| Rachats et reventes d'actions propres | | -113 | -57 |
| Dividendes versés | | -55 | -68 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | | -3 | -4 |
| Paiement des loyers | | -345 | - |
| Souscription de nouveaux emprunts | Note 6.5 | 591 | 3 555 |
| Nouveaux contrats de location-financement | | - | 1 |
| Remboursement d'emprunts courants et non courants | Note 6.5 | -1 657 | -271 |
| Coût de l'endettement financier net payé | | -64 | -30 |
| Autres mouvements liés aux opérations de financement | | 4 | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | | -1 624 | 3 138 |
| Variation de trésorerie | | 46 | 458 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture | | 2 378 | 2 182 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées | | -95 | -334 |
| Variation de trésorerie | Note 6.5 | 46 | 458 |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | | 5 | -24 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture | Note 6.5 | 2 334 | 2 282 |

* Les flux de trésorerie de Worldline relatifs à 2018 ont été reclassés sur la ligne «Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

A.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

| | Nombre d'actions à la clôture (en milliers) | Capital social | Primes | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Éléments constatés directement en capitaux propres | Résultat net | Total | Participations ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---|--|----------------|---------------|-------------------------|------------------------|--|--------------|---------------|---|---------------------|
| Au 31 décembre 2017, retraité | 105,444 | 105 | 2,740 | 1,490 | -282 | 8 | 601 | 4,662 | 564 | 5,226 |
| • Augmentation de capital | 1,442 | 2 | 122 | - | - | - | - | 123 | 5 | 128 |
| • Affectation du résultat net de l'exercice précédent | - | - | - | 601 | - | - | -601 | - | - | - |
| • Dividendes | - | - | - | -179 | - | - | - | -179 | -11 | -190 |
| • Paiements fondés sur des actions | - | - | - | 53 | - | - | - | 53 | 4 | 57 |
| • Achat d'actions propres | - | - | - | -84 | - | - | - | -84 | -13 | -97 |
| • Impact de dilution | - | - | - | 891 | - | - | - | 891 | 1,417 | 2,308 |
| • Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | -1 | - |
| • Autres | - | - | - | -2 | - | - | - | -2 | 0 | -2 |
| Transactions avec les actionnaires | 1,442 | 2 | 122 | 1,281 | - | - | -601 | 803 | 1,400 | 2,204 |
| • Résultat net de la période | - | - | - | - | - | - | 630 | 630 | 73 | 703 |
| • Autres éléments du résultat global | - | - | - | -22 | -3 | 3 | - | -22 | -11 | -32 |
| Total du résultat global de la période | - | - | - | -22 | -3 | 3 | 630 | 609 | 62 | 671 |
| Au 31 décembre 2018 | 106,886 | 107 | 2,862 | 2,748 | -285 | 11 | 630 | 6,074 | 2,027 | 8,101 |
| • Ajustement lié à l'application d'IFRS 16, net d'impôts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2018, ajusté | 106,886 | 107 | 2,862 | 2,748 | -285 | 11 | 630 | 6,074 | 2,027 | 8,101 |
| • Augmentation de capital | 2,329 | 2 | 140 | - | - | - | - | 142 | - | 142 |
| • Affectation du résultat net de l'exercice précédent | - | - | - | 630 | - | - | -630 | 0 | - | 0 |
| • Dividendes | - | - | - | -182 | - | - | - | -182 | -3 | -185 |
| • Dividendes en actions (Worldline) | - | - | -1,561 | -783 | - | - | - | -2,344 | - | -2,344 |
| • Paiements fondés sur des actions | - | - | - | 67 | - | - | - | 67 | - | 67 |
| • Achat d'actions propres | - | - | - | -113 | - | - | - | -113 | - | -113 |
| • Minoritaires Worldline | - | - | - | - | - | - | - | - | -2,107 | -2,107 |
| • Autres | - | - | - | - | -1 | - | - | -1 | 3 | 2 |
| Transactions avec les actionnaires | 2,329 | 2 | -1,421 | -381 | -1 | - | -630 | -2,431 | -2,107 | -4,538 |
| • Résultat net de la période | - | - | - | - | - | - | 3,399 | 3,399 | 92 | 3,491 |
| • Autres éléments du résultat global | - | - | - | -98 | 134 | -2 | - | 34 | - | 34 |
| Total du résultat global de la période | - | - | - | -98 | 134 | -2 | 3,399 | 3,433 | 92 | 3,525 |
| Au 31 décembre 2019 | 109,215 | 109 | 1,441 | 2,269 | -152 | 9 | 3,399 | 7,075 | 12 | 7,087 |

A.1.6 Annexe aux comptes consolidés

A.1.6.1 Préambule

Atos SE, Société Mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2019 comprennent la Société, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 18 février 2020. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 14 mai 2020.

A.1.6.2 Base de préparation et principes comptables

Base de préparation

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2019, les normes comptables et interprétations approuvées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB). Par conséquent, les états financiers du Groupe sont préparés selon les normes IFRS et interprétations telles que publiées par l'IASB.

En dehors des impacts de la première application de la norme IFRS 16 détaillés dans la suite de ce document, les autres nouvelles normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés :

- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises ;
- Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2015-2017) : différentes normes.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2019. Un certain nombre de nouvelles normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2020 et leur application anticipée est autorisée. Le Groupe n'applique de manière anticipée aucune de normes et interprétations pour l'établissement de ces états financiers consolidés. Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'impact de l'application de ces nouvelles normes et interprétations soit significatif :

- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une activité ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif » ;
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.

Le Groupe continuera d'appliquer les amendements liés à IFRS 9/IAS 39, tant en termes de calendrier que de montant des flux de trésorerie sous-jacents pour lesquels le Groupe est exposé, et ce jusqu'à ce que soit levée l'incertitude concernant la réforme des taux de référence IBOR. Le Groupe estime que cette incertitude subsistera tant que les contrats existants faisant référence à ces taux ne seront pas modifiés pour préciser la date à laquelle le taux de référence sera remplacé, et ainsi redéfinir les impacts liés à ce nouvel indice de référence et les ajustements de marge qui en découlent. Cette situation sera en partie dépendante de l'introduction de clauses de remplacement qui devront être ajoutées aux contrats concernés et à la négociation avec les prêteurs et les porteurs d'obligations.

Changements de méthodes comptables – IFRS 16, contrats de location, première application

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires, selon lequel, un « droit d'usage » est reconnu à l'actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 – *Contrats de Location*, IFRIC 4 – *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 – *Avantages dans les contrats de location simple*, et SIC 27 – *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, selon laquelle, les périodes comparatives ne sont pas retraitées. L'impact cumulé de l'application de la norme est ainsi reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1er janvier 2019. L'impact sur les réserves consolidées est nul au 1er janvier 2019.

Atos agissant en tant que locataire

A la date de transition, le 1er janvier 2019, le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à conserver les analyses passées pour l'identification de contrats de location. Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats existants à cette date et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4. Pour les contrats de location conclus après le 1er janvier 2019, le Groupe apprécie si le contrat est ou contient un contrat de location : le contrat est, ou contient, un contrat de location qui confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Le Groupe a appliqué des exemptions autorisées par IFRS 16.5 et ne reconnaît pas dans les états consolidés de la situation financière les droits d'usage et les dettes relatives aux contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur. Les paiements dus au titre de ces contrats sont enregistrés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période de location. Les engagements futurs relatifs à ces contrats sont présentés en engagements hors bilan.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux ont été déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux ont été calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge théorique correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à la filiale concernée du Groupe Atos.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat, de la prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation du fait d'une décision du Groupe.

Le Groupe a exercé son jugement pour déterminer la durée de certains de ses contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et des datacenter, étaient stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe a retenu la date la plus proche à laquelle il pouvait sortir de son contrat de location sans payer ou encourir de pénalité, à l'exception des contrats de location spécifiques français dits « 3/6/9 » où la 9ème année a été systématiquement retenue comme terme du contrat.

Le Groupe étudie les dernières décisions émises par l'IFRIC relatives à l'évaluation des durées effectives des baux et n'anticipe pas d'impacts majeurs liés à ces décisions.

Atos agissant en tant que bailleur

Pour les contrats au sein desquels Atos agit en tant que bailleur, la norme IFRS 16 n'introduit aucune modification majeure par rapport aux normes et interprétations antérieures. Au sein de ses activités Infrastructure & Data Management et Big Data & Cybersecurity, le Groupe peut être amené à mettre à disposition de ses clients des équipements informatiques en tant que bailleur fabricant ou distributeur. Lorsque ces contrats sont qualifiés de contrats de location financement, le chiffre d'affaires correspondant à la vente de ces équipements informatiques est reconnu en contrepartie d'un actif de contrat. Le même traitement comptable était appliqué sous IFRIC 4.

Impact sur les états financiers

Le Groupe a choisi de présenter la dette de loyers et le droit d'usage des actifs sur des lignes séparées du de l'état consolidé de la situation financière. L'amortissement du droit d'usage de l'actif fait partie de la marge opérationnelle, les charges d'intérêts font partie du résultat financier du Groupe. L'impact de la mise en œuvre d'IFRS 16 sur la marge opérationnelle et le résultat net du Groupe n'est pas significatif au 31 décembre 2019. Le Groupe a choisi d'exclure les passifs liés aux contrats de location de la définition de la dette nette du Groupe. Par conséquent, les flux de trésorerie disponible selon la définition du Groupe restent comparables à ceux des années précédentes.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les impôts différés liés à l'application d'IFRS 16. A date de transition, les actifs et passifs liés à IFRS 16 ayant la même valeur, aucune différence temporaire n'a été reconnue.

En excluant Worldline, présenté comme détenu en vue d'une distribution aux actionnaires au 1er janvier 2019, la première application d'IFRS 16 a conduit à la comptabilisation d'une dette de loyers de 1 202 millions d'euros. Cette dette concerne principalement l'immobilier, le matériel informatique et les voitures utilisées par les employés. Le rapprochement des engagements hors bilan au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les dettes de loyers au 1er janvier 2019 se présente comme suit :

(en millions d'euros)

1^{er} janvier 2019

| Engagements de location simple au 31 décembre 2018 dans les états financiers du Groupe | 1 559 |
|---|--------------|
| Worldline détenu en vue d'une distribution aux actionnaires | -210 |
| Contrats de location court terme et de faible valeur (exclusions IFRS 16) | -10 |
| Effet d'actualisation | -144 |
| Dettes de location financières reconnues au 31 décembre 2018 | 12 |
| Autres impacts | -5 |
| Dette de loyers au 1^{er} janvier 2019 | 1 202 |

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture hors Worldline, présenté comme détenu en vue de la distribution aux actionnaires, se présentent comme suit au 1^{er} janvier 2019 :

- La comptabilisation des actifs liés au droit d'usage pour un montant de 1 206 millions d'euros, de la dette de loyers non courante pour 877 millions d'euros et la dette de loyers courante de 325 millions d'euros (ces montants sont considérés comme nets des loyers payés par avance) ;
- Les montants précédents incluent le reclassement des immobilisations corporelles et de la dette financière relatives aux contrats de location financement au 31 décembre 2018 pour un montant de 12 millions d'euros en droit d'usage et en dette de loyers ;
- Le reclassement des avantages consentis au Groupe dans le cadre de contrats de location de passifs courants et non courants en réduction du droit d'usage pour 23 millions d'euros ; ce montant réduit le montant des actifs liés au droit d'usage ci-dessus ;
- Le reclassement des provisions pour contrat de location déficitaire de passifs non courants en réduction du droit d'usage pour un montant de 7 millions d'euros ; ce montant réduit le montant des actifs liés au droit d'usage ci-dessus.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté. Les estimations, hypothèses et jugements qui pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs sont essentiellement liés aux éléments suivants :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires et les coûts associés sur les contrats long-terme, et éventuelles pertes à terminaison (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs de contrats et coûts de contrats) ;
- Regroupement d'entreprises : Juste valeur de la contrepartie transférée (dont contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – variation de périmètre) ;
- Test de dépréciation du Goodwill et autres immobilisations incorporelles (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- Reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le montant des sorties de ressources sans contrepartie (Note 12 – Provisions) ;
- Evaluation des engagements de retraite au titre des régimes à prestation définie (Note 11 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme).
- Dettes de location et droits d'usage : Estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Locations)

Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément de l'état de la situation financière et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées en mise en équivalence.

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme (flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont ainsi mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash flows contractuels à échéance.

Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (banques) avec la quasi-totalité des risques de non-paiement qui y sont attachés, comme défini par IFRS 9. Ces créances sont dans ce cas déconsolidées de l'état consolidé de la situation financière, après analyse effective du transfert du risque de non-paiement, de l'absence de risque de dilution résiduel et d'implication continue.

Règles de présentation

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et les passifs non courants destinés à être cédés et les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif de l'état consolidé de la situation financière, sans retraitement des périodes antérieures. Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs et les passifs non courants sont classés comme « destinés à être cédés » si leur valeur comptable est susceptible d'être recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et lorsque les actifs et les passifs sont immédiatement disponibles à la vente en l'état.

Si ces actifs et ces passifs représentent une ligne de service complète ou une unité globale d'activité, le bénéfice ou la perte provenant de ces activités est alors présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie et dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont identifiées comme élément distinct des capitaux propres sous l'intitulé « Ecart de conversion ».

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située à l'extérieur de la zone euro, le goodwill et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines ont été retraités selon les dispositions de la norme IAS 29.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée dans les conditions prévues dans la section « Actifs financiers – Instruments financiers dérivés ».

A.1.6.3 Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. La gestion des risques financiers est assurée par le Département Trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Les contrats d'emprunt se caractérisent par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des clauses financières restrictives (ratios bancaires) qui font l'objet d'un contrôle rigoureux par le Département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 Passifs financiers.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des swaps de taux variable contre taux fixe. Les instruments dérivés autorisés auxquels le Groupe a recours pour couvrir son endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de crédit

Les concentrations de risques de crédit du Groupe ne sont pas significatives. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

Les fluctuations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur la performance financière du Groupe dans la mesure où une part significative de l'activité est réalisée à l'intérieur de la zone euro et où les produits et les charges sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Risque de prix

L'exposition du Groupe au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres n'est pas significative. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

A.1.6.4 Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre chiffre d'affaires et les charges de personnel et opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnelles.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill.
- Lors de la comptabilisation de regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité acquise pendant la période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les provisions devenues sans objet du fait d'un changement de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnelles.
- Les coûts d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées et consolidées, y compris les compléments de prix.
- Les plus-values et moins-values générées par la cession d'entités ou activités consolidées.
- La juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales liées.
- Les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Quand les effets d'une réorganisation sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, les coûts associés relatifs aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne.
- Les réductions d'engagements d'avantages sociaux directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe.
- Les plus et moins-values non récurrentes générées par les cessions d'actifs immobilisés ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers.
- Les Autres produits ou charges considérés comme inhabituels, anormaux, et peu fréquents tels que les impacts liés à des litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant les Autres produits et charges opérationnels, variation de juste valeur de la composante dérivé des instruments de dettes échangeables, net d'impôts.

Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Endettement net

L'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et la composante dérivé des instruments de dettes échangeables sont exclues de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires et participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions et cessions d'activités de la période et des plans de rémunérations en actions.

A.1.6.5 Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variation de périmètre

Goodwill et regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition de secteur selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus, présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exercée transaction par transaction.

L'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur au sein de l'état de la situation financière d'ouverture. Ces éléments font l'objet d'ajustements, le cas échéant, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (i.e. en date de prise de contrôle), le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale contrôlée

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres (y compris les coûts de transaction directs).

En cas de perte de contrôle de la filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

1.1 Acquisition de Syntel en 2018

Atos a acquis 100% de Syntel Inc. qui est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} novembre 2018. L'allocation du prix d'acquisition a été ajustée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. La juste valeur des actifs et passifs acquis a été revue en se basant sur les circonstances qui existaient à la date d'acquisition et a conduit à la reconnaissance d'un goodwill final de 2 464 millions d'euros :

Contrepartie transférée et goodwill

(en millions d'euros)

| | Goodwill final |
|--|----------------|
| Contrepartie payée [A] | 2 966 |
| Instrument de couverture de change EUR/USD [B] | -39 |
| Effet d'impôt sur instrument de couverture de change [C] | 13 |
| Juste valeur des actifs nets identifiés [D] | 476 |
| Goodwill [A] + [B] + [C] - [D] | 2 464 |

Le goodwill est représentatif de la main d'œuvre hautement qualifiée et du savoir-faire de Syntel. Il reflète également les synergies attendues du fait de l'intégration de Syntel au sein du Groupe. Le goodwill généré par l'acquisition n'est pas déductible fiscalement.

1.2 Acquisitions en 2019

IDnomic

Le Groupe a acquis IDnomic, leader européen des infrastructures de gestion des identités numériques afin de renforcer sa position de leader mondial en cybersécurité et d'élargir son offre de gestion des solutions de PKI (Public Key Infrastructure ou Infrastructure à clés publiques). La contrepartie transférée s'est élevée à 38 millions d'euros et a conduit à la reconnaissance d'un goodwill préliminaire de 18 millions d'euros.

1.3 Distribution en nature des actions Worldline

Activités abandonnées jusqu'au 30 avril 2019

Suite à la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée générale du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes. Conformément à la norme IFRS 5, le résultat de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 (au lieu du 7 mai 2019 pour des raisons pratiques) a été reclassé en « Résultat net des activités abandonnées ».

La distribution a été effectuée sur la base d'un ratio de 2 actions Worldline pour 5 actions Atos détenues, évaluée au cours d'ouverture de l'action Worldline (54,7 euros) au 7 mai 2019, conformément aux termes de l'opération annoncée par Atos le 22 mars 2019.

Conformément aux IFRS, la distribution en nature des actions Worldline s'est faite en deux étapes : (i) la première étape est la vente des 50,8% d'actions Worldline détenues par Atos, et (ii) la seconde étape est l'acquisition de 27,3% des actions Worldline conservées par Atos.

Le gain résultant de la perte de contrôle des actions Worldline détenues par le Groupe, suite à la distribution, a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Résultat net des activités abandonnées ». Ce gain est présenté net des impôts courants et différés, ainsi que des coûts de distribution des actions Worldline (nets d'impôts). Les flux de trésorerie de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 ont été reclassés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées ».

Impact sur le compte de résultat consolidé

Worldline n'était pas auparavant présenté en actifs détenus en vue d'être distribués aux actionnaires dans l'état consolidé de la situation financière ni en activités abandonnées au compte de résultat. Le compte de résultat consolidé comparatif a été retraité pour présenter séparément les activités abandonnées des activités poursuivies.

Les flux relatifs aux services rendus par les activités poursuivies vis-à-vis de Worldline ont été éliminés au niveau de Worldline. En conséquence, le chiffre d'affaires externe du Groupe inclut le chiffre d'affaires relatif à ces flux.

Compte de résultat détaillé des activités abandonnées

| (in €million) | Du 1 ^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019* | Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 |
|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | 705 | 1 610 |
| Charges de personnel | -289 | -692 |
| Charges opérationnelles | -263 | -625 |
| Marge opérationnelle | 153 | 293 |
| En % du Chiffre d'affaires | 21,7% | 18,2% |
| Autres produits et charges opérationnels | -22 | -87 |
| Résultat opérationnel | 131 | 206 |
| En % du Chiffre d'affaires | 18,6% | 12,8% |
| Résultat financier | 71 | -20 |
| Résultat avant impôt | 201 | -186 |
| Charge d'impôt | -48 | -45 |
| Gain (perte) net(te) sur cessions d'activités abandonnées | 2 931 | - |
| Autres coûts relatifs à la distribution des actions Worldline | -8 | - |
| Résultat net | 3 075 | 139 |
| Dont attribuable aux : | | |
| - propriétaires de la société mère | 2 986 | 70 |
| - participations ne donnant pas le contrôle | 89 | 69 |

* Les résultats 2019 de Worldline ont été reclassés en "Résultat net des activités abandonnées" jusqu'au 30 avril 2019, conformément à la norme IFRS 5.

La perte de contrôle de Worldline suite à la distribution en nature a généré un produit net de 2 931 millions d'euros en 2019. Ce montant est présenté net des coûts de distribution après impôts à hauteur de 29 millions d'euros.

Titres mis en équivalence depuis le 1^{er} mai 2019

Suite à la distribution, Atos détenait 27,3% du capital de Worldline et 35% des droits de vote, participation faisant l'objet d'une période d'incessibilité de six mois. A compter du 1^{er} mai 2019, le Groupe n'a plus le contrôle de Worldline mais conserve une influence notable. Par conséquent, Worldline a été présenté à partir de cette date au sein de la ligne « participation dans les entreprises mises en équivalence » dans les états financiers consolidés 2019. L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée pour la partie conservée par le Groupe.

Depuis le 1^{er} mai 2019, la quote-part du résultat contributif net de Worldline est présentée dans le compte de résultat consolidé en « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Cette quote-part de résultat inclut l'amortissement des nouveaux actifs incorporels générés par l'allocation du prix d'acquisition.

Cession d'une quote-part des actions Worldline en novembre 2019

Après avoir distribué 23,5% du capital de Worldline à ses actionnaires le 7 mai 2019, Atos a réalisé en novembre 2019 :

- Vente de 14,7 millions d'actions Worldline par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO) ;
- Emission d'une obligation échangeable en action (OEB) d'une maturité de 5 ans pour une valeur nominale de 500 millions d'euros ;
- Transfert d'actions Worldline de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) au fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni en échange de l'absence de versement en trésorerie à ce fonds durant les quinze prochaines années.

Après la finalisation des opérations de novembre, Atos détient 25,6% des droits de vote de Worldline. L'examen de la gouvernance a conduit à la conclusion qu'Atos a toujours une influence significative sur Worldline. À ce titre, le Groupe a poursuivi la consolidation de Worldline selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur la présentation du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décideur opérationnel des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel des opérations évalue le résultat ou la perte des secteurs en calculant un résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel des opérations, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général prenant les décisions stratégiques.

Le reporting interne au management est défini selon deux axes : les unités globales d'activité et les divisions (Infrastructure & Data Management (IDM), Business & Platform Solution (B&PS), Big Data & Cybersecurity (BDS)). Les unités globales d'activité ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel des opérations. Par conséquent, et selon les obligations de la norme IFRS 8, le Groupe présente les unités globales d'activité comme secteurs opérationnels.

Une unité globale d'activité est définie comme une zone géographique ou le regroupement de plusieurs zones géographiques. Chaque unité globale d'activité est dirigée par des membres dédiés du Comité Exécutif.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le reporting des secteurs selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités du Corporate ne sont pas présentées comme un secteur opérationnel. Ainsi leurs états financiers sont présentés comme éléments de réconciliation. Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement imputables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur, ce qui concerne principalement les actifs liés aux différents sièges sociaux du Groupe. Les actifs partagés tels que l'infrastructure mainframe européenne sont alloués aux unités globales d'activité dans lesquelles ils sont physiquement situés bien qu'ils soient utilisés par plusieurs unités globales d'activité.

| Segments opérationnels | Activités |
|--------------------------------|---|
| Royaume-Uni & Irlande | Business & Platform Solutions, Infrastructure & Data Management and Big Data et Cybersecurity en Irlande et au Royaume-Uni. |
| France | Business & Plateform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en France et un centre de production au Maroc. |
| Allemagne | Business & Plateform Solutions, Infrastructure & Data management et Big data & Cybersecurity en Allemagne. |
| Amérique du Nord | Business & Plateform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity au Canada, Guatemala, aux Etats-Unis et au Mexique. |
| Benelux & Pays Nordiques | Business & Plateform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en Belgique, Biélorussie, Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Russie, et Suède. |
| Autres Entités Opérationnelles | Business & Plateform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, EAU, Egypte, Espagne, Gabon, Grèce, Hong-Kong, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Namibie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay ainsi que les activités de Major Events, et Global Delivery Centers |

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

| (En millions d'euros) | Royaume-Uni et Irlande | France | Allemagne | Amérique du Nord | Benelux et Pays Nordiques | Autres Entités Opérationnelles | Total Segments opérationnels | Structures globales Corporate | Elimination | Total Groupe |
|---|---------------------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------|---------------|
| Exercice 2019 | | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires par secteur | 1,669 | 1,788 | 2,167 | 2,725 | 1,047 | 2,192 | 11,588 | - | - | 11,588 |
| % du chiffre d'affaires groupe | 14,4% | 15,4% | 18,7% | 23,5% | 9,0% | 18,9% | 100,0% | | | 100,0% |
| Chiffre d'affaires intra-secteurs | 72 | 304 | 193 | 780 | 160 | 970 | 2,478 | 326 | -2,804 | - |
| Total Chiffre d'affaires | 1,740 | 2,091 | 2,360 | 3,506 | 1,206 | 3,162 | 14,066 | 326 | -2,804 | 11,588 |
| Marge opérationnelle par secteur | 165 | 164 | 152 | 343 | 88 | 319 | 1,232 | -42 | - | 1,190 |
| % de la marge opérationnelle groupe | 9,9% | 9,2% | 7,0% | 12,6% | 8,4% | 14,6% | 10,6% | | | 10,3% |
| Total Actif sectoriel | 1,459 | 2,077 | 1,845 | 4,817 | 932 | 2,380 | 13,510 | 2,348 | - | 15,858 |
| Autres informations sur le résultat global | | | | | | | | | | |
| Amortissements des immobilisations | -40 | -38 | -71 | -67 | -29 | -69 | -312 | -22 | - | -334 |
| Amortissement du droit d'utilisation | -24 | -30 | -59 | -76 | -45 | -87 | -322 | -14 | - | -336 |
| Autres informations | | | | | | | | | | |
| Investissements | 26 | 53 | 85 | 49 | 17 | 58 | 289 | 35 | - | 324 |
| Dettes nettes | -753 | -36 | 511 | 1,370 | 368 | 1,110 | 2,571 | -4,307 | - | -1,736 |
| Effectif fin d'année (en nombre) | 9,538 | 11,196 | 9,331 | 10,698 | 5,398 | 60,795 | 106,955 | 1,362 | - | 108,317 |
| Exercice 2018* | | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires par secteur | 1,620 | 1,723 | 2,168 | 2,022 | 1,027 | 2,088 | 10,648 | - | - | 10,648 |
| % du chiffre d'affaires groupe | 15,2% | 16,2% | 20,4% | 19,0% | 9,6% | 19,6% | 100,0% | | | 100,0% |
| Chiffre d'affaires intra-secteurs | 225 | 381 | 431 | 264 | 281 | 1,753 | 3,335 | 301 | -3,635 | - |
| Total Chiffre d'affaires | 1,845 | 2,104 | 2,598 | 2,287 | 1,308 | 3,841 | 13,983 | 301 | -3,635 | 10,648 |
| Marge opérationnelle par secteur | 193 | 150 | 137 | 202 | 76 | 275 | 1,033 | -66 | - | 967 |
| % de la marge opérationnelle groupe | 11,9% | 8,7% | 6,3% | 10,0% | 7,4% | 13,2% | 9,7% | | | 9,1% |
| Total Actif sectoriel | 1,094 | 1,684 | 1,782 | 4,447 | 810 | 2,073 | 11,889 | 475 | - | 12,364 |
| Autres informations sur le résultat global | | | | | | | | | | |
| Amortissements des immobilisations | -34 | -32 | -77 | -78 | -32 | -58 | -311 | -25 | - | -336 |
| Amortissement du droit d'utilisation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres informations | | | | | | | | | | |
| Investissements | 33 | 56 | 102 | 54 | 27 | 76 | 348 | 23 | - | 371 |
| Dettes nettes | -630 | 148 | 471 | 151 | 244 | 930 | 1,314 | -4,151 | - | -2,837 |
| Effectif fin d'année (en nombre) | 9,111 | 11,296 | 9,526 | 11,876 | 5,746 | 61,704 | 109,259 | 1,377 | - | 110,636 |

* Les chiffres sont retraités des activités de Worldline, conformément à la norme IFRS 5.

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Total Actif par segment | 15 858 | 12 364 |
| Total Actif du segment Worldline* | - | 6 133 |
| Actifs d'impôts | 378 | 533 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 413 | 2 546 |
| Total Actif | 18 649 | 21 576 |

* Worldline n'est plus considéré comme un segment.

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des clients externes se répartit par division de la manière suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Infrastructure and data management | Business & Platform solutions | Big Data & cybersécurité | Total Groupe |
|---|---|--|---|---------------------|
| Exercice 2019 | | | | |
| Chiffre d'affaires externe par segment | 6 321 | 4 216 | 1 050 | 11 588 |
| en % du chiffre d'affaires groupe | 54,6% | 36,4% | 9,1% | 100,0% |
| Exercice 2018* | | | | |
| Chiffre d'affaires externe par segment | 6 360 | 3 392 | 896 | 10 648 |
| en % du chiffre d'affaires groupe | 59,7% | 31,9% | 8,4% | 100,0% |

* Les chiffres sont retraités des activités de Worldline, conformément à la norme IFRS 5.

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagés à s'acquitter de leurs obligations respectives. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est reconnu en contrepartie d'un actif de contrat ou une créance client avant le paiement effectif.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et le client peut en bénéficier.

Les contrats gérés au sein des Divisions Infrastructure & Data Management et Business & Platform Solutions comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition et de transformation correspondent à des activités de démarrage, de transfert de savoir-faire et n'apportent aucune valeur ajoutée au client en amont des phases de services récurrents, aucun revenu n'est comptabilisé en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces phases sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée du contrat en prenant en compte tout contrat prévu. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires ultérieurement au cours de la période de services récurrents.

En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel. Ce prix de vente est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses services et produits. Sinon, le Groupe estime ce prix de vente sur la base du coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients présentant une composante de location

Certains contrats de service peuvent être qualifiés de contrats de location sous IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser des actifs identifiés en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe agit comme bailleur fabricant ou distributeur vis-à-vis de son client. Lorsque le contrat de location transfère les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant à la vente de cet actif en contrepartie d'un actif de contrat.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats sont capitalisés comme « coûts de contrat » et amortis sur la durée de vie du contrat.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont activés comme des actifs de contrat s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation au sein des états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats sont composés des droits acquis pour les services ou biens délivrés à date et pour lesquels le Groupe n'a pas émis de facture à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs de contrat. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, elles sont présentées au sein des créances clients.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients avant la satisfaction de l'obligation de performance. Les coûts des contrats sont présentés séparément des « actifs de contrat ». Les actifs et passifs de contrats sont présentés sur une base nette au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats à long terme

Les coûts de réalisation attendus pour un contrat dépendent de nombreuses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les prix de revient qui ont un impact sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour « contrat onéreux » est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations du contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

Composante de financement

Quand le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant est supérieure à 12 mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Quand ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

3.1 – Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

La plus grande partie du chiffre d'affaires généré par les divisions IDM et B&PS est reconnue en continu pour les contrats à prix fixe et à une date donnée dans le temps pour les contrats en régie. Le Groupe applique la méthode des « cost-to-cost » pour évaluer l'avancement du contrat pour les contrats à prix fixe. La grande partie du chiffre d'affaires généré par la division BDS est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées sauf pour les Super Calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit à paiement pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable de par le contrat et la réglementation locale en vigueur.

Dans le tableau suivant, le chiffre d'affaires du Groupe est détaillé par marché. Le chiffre d'affaires désagrégé par unité globale d'activité est présenté en Note 2 « Information sectorielle ».

(En millions d'euros)

| | Industrie, Distribution et Transport | Public et Santé | Services Financiers | Télécoms, Médias et Services aux Collectivités | Total Groupe |
|--------------------------------------|--|--------------------|------------------------|---|---------------|
| Exercice 2019 | | | | | |
| Chiffre d'affaires par marché | 4 139 | 3 411 | 2 169 | 1 869 | 11 588 |
| en % du chiffre d'affaires du Groupe | 35,7% | 29,4% | 18,7% | 16,1% | 100,0% |
| Exercice 2018* | | | | | |
| Chiffre d'affaires par marché | 4 009 | 3 225 | 1 605 | 1 809 | 10 648 |
| en % du chiffre d'affaires du Groupe | 37,6% | 30,3% | 15,1% | 17,0% | 100,0% |

* Les chiffres sont retraités des activités de Worldline, conformément à la norme IFRS 5.

3.2 – Clients et comptes rattachés, actifs de contrats et coûts de contrats

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actifs des contrats | 1 517 | 1 489 |
| Créances clients | 1 301 | 1 471 |
| Coûts de contrats | 106 | 89 |
| Pertes de crédit attendues | -66 | -84 |
| Valeur nette de l'actif | 2 858 | 2 965 |
| Passifs des contrats | -680 | -776 |
| Créances clients nettes | 2 178 | 2 188 |
| Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO) | 47 | 43 |

Le délai de règlement clients moyen se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs de contrats se transformeront en créances clients dans les 12 prochains mois à l'exception des actifs du contrat correspondant au transfert de matériel informatique selon le modèle de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation des titulaires de licence. Excluant Worldline, le délai de règlement clients est passé de 46 jours au 31 décembre 2018 à 47 jours au 31 décembre 2019.

Transfert des créances clients

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement qui passe de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le Groupe a cédé avec recours à des banques des créances clients pour un montant de 108 millions d'euros dont 10 millions d'euros ont été encaissés. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de la situation financière du Groupe, dans la mesure où le Groupe retient substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont associés. Le montant reçu des banques a été reconnu dans les comptes du Groupe comme un prêt garanti. Le contrat avec la banque prévoit que la trésorerie soit remise par le client au Groupe qui s'occupe de la transmettre à la banque.

Le délai de règlement clients a été positivement impacté par la mise en place d'accords financiers sur des grands comptes à hauteur de 24 jours en 2019, stable par rapport à l'année dernière. Au 31 décembre 2019, des créances clients, pour un montant 873 millions d'euros ont été cédées sans recours à des tiers avec transfert des risques répondant aux critères de la norme IFRS 9, et ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2019. Les 873 millions d'euros mentionnés ci-dessus incluent 105 millions de dollars US afférents à un contrat spécifique aux Etats Unis où Atos cède seulement 90% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent décomptabilise 90% des créances.

Le niveau des créances cédées sans recours aux banques avec transfert des risques de non-paiement, en conformité avec les critères de la norme IFRS 9 était stable comparé au 31 décembre 2018.

Balance âgée des créances

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours | 90 | 128 |
| Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours | 43 | 42 |
| Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours | 96 | 94 |
| Total | 229 | 264 |

Variation des pertes de crédit attendues

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Situation en début de période | -84 | -122 |
| Dotations des pertes de crédit attendues | -28 | -12 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 12 | 27 |
| Reprises de provisions | -2 | -3 |
| Impact regroupement d'entreprises | -1 | -7 |
| Différences de change et autres | 37 | 32 |
| Situation en fin de période | -66 | -84 |

Note 4 Données opérationnelles

4.1 - Charges de personnel

| (En millions d'euros) | Exercice 2019 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2018* | % du chiffre d'affaires |
|--|------------------|----------------------------|-------------------|----------------------------|
| Salaires | -4 280 | 36,9% | -3 919 | 36,8% |
| Charges sociales | -980 | 8,5% | -981 | 9,2% |
| Taxes, formation, intéressement et participation | -77 | 0,7% | -36 | 0,3% |
| (Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel | 0 | 0,0% | 1 | 0,0% |
| (Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour retraite | 60 | -0,5% | 73 | -0,7% |
| Total | -5 277 | 45,5% | -4 862 | 45,7% |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

4.2 - Charges opérationnelles autres que personnel

| (En millions d'euros) | Exercice 2019 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2018* | % du chiffre d'affaires |
|---|------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Sous-traitance - Direct | -1 892 | 16,3% | -1 860 | 17,5% |
| Achats de logiciels et de matériels informatiques | -1 154 | 10,0% | -982 | 9,2% |
| Coûts de maintenance | -626 | 5,4% | -606 | 5,7% |
| Charges locatives | -29 | 0,3% | -341 | 3,2% |
| Télécommunications | -288 | 2,5% | -292 | 2,7% |
| Transports et déplacements | -154 | 1,3% | -128 | 1,2% |
| Honoraires | -202 | 1,7% | -179 | 1,7% |
| Autres charges | -247 | 2,1% | -236 | 2,2% |
| Sous-total charges | -4 590 | 39,6% | -4 624 | 43,4% |
| Amortissements des immobilisations | -334 | 2,9% | -336 | 3,2% |
| Amortissement du droit d'utilisation | -336 | 2,9% | 0 | - |
| (Dotations) / Reprises nettes aux provisions | 23 | -0,2% | 49 | -0,5% |
| Plus et moins-values d'immobilisations cédées | -17 | 0,1% | -9 | 0,1% |
| Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation | -12 | 0,1% | -22 | 0,2% |
| Production immobilisée | 145 | -1,3% | 123 | -1,2% |
| Sous-total autres charges | -531 | 4,6% | -195 | 1,8% |
| Total | -5 121 | 44,2% | -4 819 | 45,3% |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Dettes fournisseurs | 2 278 | 2 462 |
| Paievements d'avance nets | -31 | -37 |
| Charges constatées d'avance et facturation en avance | -691 | -666 |
| Total | 1 556 | 1 759 |
| Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO) | 79 | 97 |

4.4 - Autres actifs courants

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Stocks | 104 | 133 |
| Etat - Créances de TVA | 212 | 273 |
| Charges constatées d'avance et facturation en avance | 691 | 666 |
| Autres créances et actifs courants | 529 | 530 |
| Paievements d'avance nets | 31 | 37 |
| Créances liées à l'activité d'intermédiation | - | 1 151 |
| Total | 1 568 | 2 791 |

Les activités 2018 d'intermédiation étaient liées à Worldline.

4.5 - Autres passifs courants

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Personnel et comptes rattachés | 355 | 512 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 172 | 206 |
| Etat - Taxe sur la valeur ajoutée | 371 | 430 |
| Passifs des contrats | 680 | 776 |
| Dettes liées à l'activité d'intermédiation | - | 1 151 |
| Autres dettes d'exploitation | 310 | 325 |
| Total | 1 888 | 3 400 |

Les activités 2018 d'intermédiation étaient liées à Worldline.

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance défini au paragraphe E.4.7.4

Paiements fondés sur des actions

Des actions de performance et des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes de valorisation des options. Les variations de juste valeur de ces instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur de ces instruments est comptabilisée linéairement en « Autres produits et charges opérationnels » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Dans certaines juridictions fiscales, les entités du Groupe perçoivent une déduction fiscale lorsque les options sont exercées, sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'exercice.

Des actifs d'impôts différés sont enregistrés pour tenir compte de la différence entre la base fiscale des services reçus des employés à date (montant admis en déduction par les administrations fiscales au titre des périodes ultérieures), et leur valeur comptable, égale à zéro. Les actifs d'impôts différés sont estimés sur la base du cours de l'action du Groupe à chaque date de clôture et comptabilisés en impôts sur le résultat. Si le montant de déduction fiscale (ou de déduction fiscale future estimée) excède le montant du cumul des charges de rémunération liées, l'excédent de l'impôt différé associé est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- la décote de 20% octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites de ces plans d'actionnariat ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

La charge de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la clôture de la période de souscription.

Le Groupe a également mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de ses dirigeants et de certains de ses employés. La juste valeur de ces plans est égale à la valeur des actions gratuites à la date d'attribution, en tenant compte du taux de rotation du personnel sur la période d'acquisition des droits et de la valorisation de la restriction durant la période d'incessibilité éventuelle.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents et a représenté une charge nette de 530 millions d’euros en 2019. Le détail par nature de ce poste est le suivant :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|--------------------------|---------------------------|
| Réorganisation des effectifs | -100 | -76 |
| Rationalisation et frais associés | -34 | -34 |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | -41 | -44 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | -157 | -107 |
| Charges relatives à des paiements fondés sur des actions | -73 | -36 |
| Autres | -125 | -40 |
| Total | -530 | -337 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

Les **dépenses de réorganisation** des effectifs se sont élevées à 100 millions d’euros et sont principalement la conséquence de l’effort d’adaptation des effectifs du Groupe dans plusieurs pays. L’augmentation en 2019 provient principalement du plan de réorganisation en Allemagne.

Les **coûts de rationalisation et frais associés** se sont élevés à 34 millions d’euros et ont été engendrés essentiellement par la fermeture de sites dans le cadre des plans de réorganisation et de regroupement des centres de données, principalement en Amérique du Nord et en France.

Les **coûts d’intégration et d’acquisition** se sont élevés à 41 millions d’euros et ont concerné principalement les coûts d’intégration de Syntel encourus pour générer des synergies. Les autres coûts sont relatifs à la migration et la standardisation des plateformes informatiques des entreprises précédemment acquises.

L’amortissement au titre de l’exercice 2019 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l’**allocation des prix d’acquisitions** s’est élevé à 157 millions d’euros dont :

- 67 millions d’euros de charge d’amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 22 millions d’euros de charge d’amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 20 millions d’euros de charge d’amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 17 millions d’euros de charge d’amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d’euros de charge d’amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

En 2019, l’augmentation de la charge d’amortissement passant de 107 millions à 157 millions est principalement due à la prise en compte d’une année pleine au titre de l’amortissement Syntel en 2019 (67 millions d’euros) à comparer à deux mois d’amortissement en 2018 (11 millions d’euros).

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s’est élevée à 73 millions d’euros en 2019 contre une charge de 36 millions d’euros en 2018, reflétant une moindre performance et à une diminution du nombre d’actions attribuées en 2018.

En 2019, le poste « **Autres** » a augmenté de -40 millions d'euros à -125 millions d'euros par rapport à l'année précédente. La majeure partie de cette hausse provient de :

- A la date de la distribution des actions Worldline en mai, les actions Worldline conservées ont été valorisées à un cours d'ouverture de l'action au 7 mai 2019 pour une valeur de 54,7 euros. A partir de cette date, la participation dans Worldline est comptabilisée selon la méthode des titres mis en équivalence. Les opérations réalisées en novembre ont été effectuées pour une valeur unitaire de l'action Worldline de 53,0 euros entraînant une moins-value dans les comptes consolidés de la manière suivante :
 - **Placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres d'actions Worldline (ABO)**. Ce dernier a conduit à une moins-value de cession de 46 millions d'euros, nette de coûts, dans le compte de résultat consolidé et a généré un gain net dans les comptes statutaires d'Atos SE ;
 - **Transfert d'actions Worldline de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) au fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni**. Atos a décidé de financer son fonds de pension au Royaume-Uni avec des actions Worldline. Cette opération qui n'a pas généré de sortie de trésorerie permettra à Atos l'absence de versement en trésorerie sur ce fonds durant les quinze prochaines années. Cette dernière a conduit à une moins-value de cession de 7 millions d'euros, dans le compte de résultat consolidé et a généré un gain net dans les comptes statutaires d'Atos SE.
- Règlement d'un litige au second semestre avec un important client en Allemagne conduisant à l'enregistrement d'une charge non récurrente de 23 millions d'euros.

Paiements fondés sur des actions

La charge de 73 millions d'euros comptabilisées en marge opérationnelle relative aux paiements fondés sur des actions (36 millions d'euros en 2018) est composée de :

- 72 millions liés aux plans d'attributions actions gratuites mis en place de 2015 à 2019 dont les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2019 pour 6 millions d'euros ;
- 1 million d'euros liés au plan d'actionnariat salarié SHARE 2018.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions détaillée par année et par nature de plan se présente comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Par année : | | |
| Plans 2019 | 6 | - |
| Plans 2018 | 21 | 2 |
| Plans 2017 | 29 | 0 |
| Plan 2016 | 10 | 30 |
| Plan 2015 | 6 | 6 |
| Plans 2014 | - | -2 |
| Total | 73 | 36 |
| Par catégorie de plans : | | |
| Plans d'actions gratuites | 72 | 37 |
| Plans de stock-options | 0 | -1 |
| Plan d'actionnariat salarié | 1 | - |
| Total | 73 | 36 |

* Les chiffres sont retraités des activités de Worldline, conformément à la norme IFRS 5.

Plans d'actions gratuites

En 2019, Atos a mis en place deux nouveaux plans d'actions de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Date d'attribution | 23 octobre 2019 | 24 juillet 2019 |
|--|------------------------|------------------------|
| Nombre d'actions initialement attribuées | 12 000 | 857 743 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 63,6 | 69,8 |
| Date d'acquisition | 23 octobre 2022 | 24 juillet 2022 |
| Durée de vie (années) | 3 | 3 |
| Taux de rendement attendu (%) | 2,07 | 2,07 |
| Juste valeur des instruments attribués (en euros) | 59,77 | 65,55 |
| Charge enregistrée en 2019 (en millions d'euros) | 0 | 6 |

Les plans d'actions de performance du Groupe Atos (antérieurs à 2018) répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Atos ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Atos ;
- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Chiffre d'affaires du Groupe Atos ;
 - Marge opérationnelle du Groupe Atos ; et
 - Flux de trésorerie disponible du Groupe Atos.
- La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais quatre ans et demi ;
- La période de conservation est de zéro à deux ans ;
- Les plans d'actions de performance donnent droit à la livraison d'actions Atos.

Suite à l'annonce de l'acquisition de Syntel, le conseil d'administration a remplacé le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe par un critère basé sur le résultat par action (RPA) pour les plans d'attribution d'actions gratuites lancés le 25 juillet 2017.

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus s'appliquent aussi aux plans lancés en 2018 sauf le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe qui a été remplacé par un critère basé sur le résultat par action (RPA).

Le 22 octobre 2018, le conseil d'administration a modifié les conditions de performance relatives aux plans lancés le 25 juillet 2017, le 27 mars 2018 et le 22 juillet 2018, pour 75% des actions gratuites attribuées, pour s'aligner sur les prévisions communiquées au marché.

Compte tenu des résultats du Groupe pour l'exercice 2018, les 25% de droits résiduels des plans mentionnés ci-dessus ne seront pas acquis par les bénéficiaires.

L'impact sur la charge 2019 des principaux plans précédents en vigueur à cet exercice est détaillé comme suit :

| Date d'attribution | Atos 27 mars 2018 | Atos 22 juillet 2018 |
|--|------------------------------|---------------------------------|
| Nombre d'actions initialement attribuées | 8 550 | 891 175 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 90,0 | 90,0 |
| Date d'acquisition | 26 mars 2021 | 21 juillet 2021 |
| Durée de vie (années) | 3 | 3 |
| Taux de rendement attendu (%) | 1,2 | 1,2 |
| Juste valeur des instruments attribués (en euros) | 87,08 | 87,08 |
| Charge enregistrée en 2019 (en millions d'euros) | 0 | 17 |

| Date d'attribution | Atos | Atos | Atos | Atos |
|--|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 28 juillet 2015 Plans étrangers | 26 juillet 2016 | 24 juillet 2017 | 25 juillet 2017 |
| Nombre d'actions initialement attribuées | 510 000 | 947 884 | 38 738 | 777 910 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euro) | 69,70 | 86,05 | 123,15 | 90,0 |
| Date d'acquisition | 2 janvier 2020 | 26 juillet 2019 | 24 juillet 2020 | 25 juillet 2020 |
| Durée de vie (années) | 4,5 | 3 | 3 | 3 |
| Période d'incessibilité (années) | - | - | - | - |
| Taux sans risques à la date d'attribution (%) | - | - | - | - |
| Coût de prêt emprunt (%) | - | - | - | - |
| Taux de rendement attendu (%) | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,2 |
| Juste valeur des instruments attribués (en euros) | 65,89 | 83,00 | 118,80 | 88,12 |
| Charge enregistrée en 2019 (en millions d'euros) | 6 | 10 | -2 | 31 |

Plans de stock-options

En 2019, Atos a émis un nouveau plan de Stock-Options détaillé comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| Nombre d'options initialement attribuées | 209 200 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euro) | 77,9 |
| Prix d'exercice (€) | 80,1 |
| Date d'acquisition | 24 juillet 2022 |
| Échéance prévisionnelle | 3 ans |
| Taux sans risques à la date d'attribution (%) | -0,44 |
| Rendement dividende attendu (%) | 2,07 |
| Juste valeur des instruments attribués (en euros) | 6,67 |
| Charge enregistrée en 2019 (en million d'euro) | 0 |

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation durant l'exercice :

| (En million d'euros) | Exercice 2019 | | Exercice 2018 | |
|--|------------------|--|------------------|--|
| | Nombre d'actions | Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros) | Nombre d'actions | Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros) |
| En circulation au début d'année | 25 467 | 52,2 | 406 707 | 34,0 |
| Attribuées durant l'année | 209 200 | 77,9 | - | - |
| Annulées durant l'année | -40 300 | 77,9 | - | - |
| Exercées durant l'année | -25 467 | 52,2 | -377 204 | 34,0 |
| Expirées durant l'année | - | - | -4 036 | 27,2 |
| En circulation en fin de période | 168 900 | 77,9 | 25 467 | 52,2 |
| Exercables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice* | - | - | 25 467 | 52,2 |

* Cours de bourse au 31 décembre 2019 : 74,32 euros et au 31 décembre 2018 : 71,48 euros

Plan d'achat d'actions pour les employés – « Share 2018 »

En décembre 2018, le Groupe a mis en place un nouveau plan d'actionnariat salarié appelé SHARE détaillé comme suit :

SHARE 2018 a été ouvert aux salariés dans le Groupe. Le nouveau plan a permis aux salariés éligibles d'acheter des actions avec une décote de 20% avec une période d'incessibilité de cinq ans ainsi que l'attribution d'actions gratuites pour les deux premières actions souscrites.

Par conséquent, le Groupe a émis 263 518 actions à un prix de référence de l'action de 74,4 euros (avant application de la décote de 20%).

Le coût relatif à SHARE 2018 prend en compte la période d'incessibilité de cinq ans, calculé avec les paramètres suivants :

| | |
|--|----------|
| Nombre d'options initialement attribuées | 263 518 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 68,8 |
| Taux d'actualisation | 20% |
| Période d'incessibilité (années) | 5 |
| Taux sans risques à la date d'attribution (%) | -0,003% |
| Coût de prêt emprunt (%) | 5% |
| Charge enregistrée en 2019 (en million d'euros) | 1 |

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 - Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge de 208 millions d'euros sur l'exercice (contre une charge de 67 millions d'euros en 2018). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 64 millions d'euros et de coûts financiers non opérationnels pour 144 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

| (En millions d'euros) | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|---|------------------|-------------------|
| Charges d'intérêt sur opérations de financement | -64 | -30 |
| Intérêts financiers liés aux locations-financement | - | -1 |
| Résultat des cessions d'équivalents de trésorerie | 2 | 1 |
| Gains/(pertes) liés à la couverture de l'exposition au risque de taux d'intérêt | -2 | - |
| Coût de l'endettement financier net | -64 | -30 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 64 millions d'euros sur l'exercice (contre 30 millions d'euros en 2018), et a résulté des éléments suivants :

- L'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 5 413 millions d'euros (contre 3 330 millions d'euros en 2018) au taux moyen de 1,55% (contre 1,25% en 2018). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - Suite au tirage du crédit syndiqué combiné au programme Negotiable European Commercial Papers (NEU CP) et au programme Negotiable European Medium Term Note (NEU MTN) pour une moyenne 1 478 millions d'euros (comparé à 1 239 millions d'euros en 2018) portant intérêts à hauteur de 0,21%, intégrant le programme NEU CP avec un taux d'intérêt attractif ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros en juillet 2015 portant intérêt au taux fixe de 2,375% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;
 - L'émission d'un emprunt en octobre 2018 pour 1 900 millions de dollars, d'une durée de trois et cinq ans avec un tirage en euros et en dollars US. L'emprunt a été totalement remboursé en novembre 2019 avec un taux moyen de 2,59%. Avant remboursement total, le solde était composé de 1 045 millions de dollars et 513 millions d'euros ;

- D'autres sources de financement, incluant la titrisation, pour un montant moyen de 50 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 3,12% ;
- Une trésorerie moyenne brute de 1 313 millions d'euros en 2018 comparée à 1 441 millions d'euros en 2019 et portant intérêt au taux moyen de 1,58% contre 0,80% en 2018.

Autres produits et charges financiers

| (En millions d'euros) | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|------------------|-------------------|
| Gains/(pertes) de change et couvertures liées | -3 | 5 |
| Gains/(pertes) liés à la réévaluation des contrats de change à leur valeur de marché | -1 | -1 |
| Produits/(charges) sur instruments dérivés | -54 | - |
| Intérêts sur dettes de loyers | -27 | - |
| Autres produits/(charges) financiers | -59 | -41 |
| Total autres produits/(charges) financiers | -144 | -36 |
| Dont : | | |
| - autres charges financières | -162 | -75 |
| - autres produits financiers | 18 | 38 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

Les coûts financiers non opérationnels se sont élevés à 144 millions d'euros, contre 36 millions d'euros en 2018 et étaient principalement composés de :

- La variation de la juste valeur du dérivé de l'OEB de 54 millions d'euros en raison de l'évolution du cours de l'action Worldline entre l'émission en novembre et le 31 décembre 2019 (selon IFRS 9) alors que les actions sous-jacentes de Worldline ont été comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (selon IAS 28) ;
- Les coûts financiers des pensions (globalement stables au regard des 27 millions d'euros de charges en 2018). Les coûts financiers des pensions représentent la différence entre les coûts de l'actualisation des engagements et les revenus d'intérêts sur les actifs ;
- La charge financière liée à la dette de loyers pour 27 millions d'euros selon IFRS 16 ;
- La perte de change nette (incluant les couvertures de devises) pour 4 millions d'euros contre un gain de change net (incluant les couvertures de devises) de 4 millions d'euros en 2018.

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers doivent être convertibles à court terme en liquidités en un montant connu et ne doivent être exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais autorisent les retraits anticipés et font l'objet d'une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le résultat en « Autres produits et charges financiers ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relatives à cet accord sont centralisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe le sont auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation a été calculé sur la base des probabilités défaut actuel et n'est pas matériel.

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Disponibilités et dépôts bancaires à vue | 2 363 | 2 506 |
| SICAV monétaires | 50 | 40 |
| Total | 2 413 | 2 546 |

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, le Groupe peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

6.3 - Actifs financiers non courants

Participations dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des titres de sociétés sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

(En millions d'euros)

| | | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|---------|---------------------|---------------------|
| Actifs de régime de retraite | Note 11 | 231 | 116 |
| Juste valeur des participations non consolidées net des dépréciations | | 4 | 82 |
| Autres* | | 116 | 123 |
| Total | | 351 | 321 |

*Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées amortis sur la durée des instruments de dette.

L'évolution de la juste valeur des participations dans des sociétés non consolidées est liée à la déconsolidation de Worldline pour – 78 millions d'euros.

6.4 - Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés au sein des actifs ou dettes financières à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont reconnues en résultat financier sauf quand ces derniers sont éligibles à une comptabilité de couverture.

La valeur de marché a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée à l'aide de méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les IFRS, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêté :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Emission d'une Obligation Echangeable en Action Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 une Obligation Echangeable en Actions Worldline à maturité 2024 pour une valeur nominale de 500 millions d'euros. Les Obligations sont échangeables en actions Worldline, à un prix d'échange fixé avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'Actions.

Les Obligations ne portent pas intérêt et ont une échéance de 5 ans (sous réserve d'un remboursement anticipé). Les Obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et remboursées à leur montant principal à la date d'échéance, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

En accord avec IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé pour 52 millions d'euros, correspondant à la valeur de l'option d'achat sur les actions Worldline. La variation nette de juste valeur du dérivé entre novembre et décembre 2019 de 54 millions d'euros a été comptabilisée au compte de résultat dans le résultat financier. La valeur totale du dérivé a atteint 107 millions d'euros à la fin de l'exercice 2019 dans l'état de la situation financière du Groupe.

La valeur de l'option d'achat reconnue à la suite de l'émission de cette Obligation est indexée au prix de l'action Worldline et d'autres critères (conformément à la catégorie de niveau 2). Au 31 décembre et à la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline est fixé à 71,55 euros.

| (In €million) | 31 décembre 2019 | | | 31 décembre 2018 | | |
|--|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
| | Courant | Non courant | Total | Courant | Non courant | Total |
| Emission obligataire | 600 | 2 100 | 2 700 | - | 2 700 | 2 700 |
| Obligation échangeable en action | - | 500 | 500 | - | - | - |
| Prêts bancaires et billets de trésorerie | 755 | 50 | 805 | 809 | 1 556 | 2 365 |
| Titrisation | 10 | - | 10 | 6 | - | 6 |
| Contrats de location-financement | - | - | - | 6 | 9 | 15 |
| Autres passifs financiers | 133 | 1 | 134 | 216 | 116 | 332 |
| Total passifs financiers | 1 498 | 2 651 | 4 149 | 1 037 | 4 381 | 5 418 |

Emprunts par devise

La valeur comptable des passifs financiers du Groupe en monnaies étrangères se présente comme suit :

(En millions d'euros)

| | EUR | Autres devises | Total |
|-------------------------|--------------|----------------|--------------|
| 31 décembre 2019 | 3 431 | 718 | 4 149 |
| 31 décembre 2018 | 3 940 | 1 477 | 5 418 |

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires est, du fait qu'ils soient pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, considérée comme étant proche de la valeur comptable. La valeur comptable des autres éléments des passifs financiers est considérée comme la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

Echéancier des passifs financiers non courants

(En millions d'euros)

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | >2024 | Total |
|--|----------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Emission obligataire | - | 700 | 300 | - | 1 100 | 2 100 |
| Obligation échangeable en action | - | - | - | 500 | - | 500 |
| Prêts bancaires et billets de trésorerie | - | - | - | - | 50 | 50 |
| Autres passifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 31 décembre 2019 | 0 | 700 | 300 | 500 | 1 150 | 2 651 |

(En millions d'euros)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | >2023 | Total |
|--|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Emission obligataire | 600 | - | 700 | 300 | 1 100 | 2 700 |
| Prêts bancaires et billets de trésorerie | 79 | 781 | 0 | 696 | - | 1 556 |
| Contrats de location-financement | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | 9 |
| Autres passifs financiers | 115 | - | 1 | 1 | - | 116 |
| 31 décembre 2018 | 798 | 784 | 702 | 997 | 1 101 | 4 381 |

Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des passifs

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2019 ; et
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2019 ont été les suivants :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Valeur d'apport | Juste valeur | Taux d'intérêt effectif |
|--|-----------------|--------------|-------------------------|
| Emission obligataire | 2 700 | 2 700 | 1,80% |
| Obligation échangeable en action | 500 | 500 | 0,53% |
| Prêts bancaires et billets de trésorerie | 805 | 805 | 1,27% |
| Autres passifs financiers | 144 | 144 | - |
| Total passifs financiers | 4 149 | 4 149 | - |
| Instruments dérivés | 107 | 107 | - |

6.5 - Variation de l'endettement net sur l'exercice

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie / (Endettement) net(te) en début de période | -2 872 | 307 |
| Endettement net à l'ouverture des activités abandonnées | 35 | - |
| Souscription de nouveaux emprunts | -77 | -1 758 |
| Emission obligataire et obligation échangeable en action | -514 | -1 797 |
| Remboursement d'emprunts à long et moyen termes | 1 657 | 287 |
| Variation de trésorerie à court terme | 46 | 222 |
| Emprunts à long et moyen termes des sociétés cédées au cours de la période | - | 3 |
| Emprunts à long et moyen termes des sociétés acquises au cours de la période | -3 | -103 |
| Incidence des variations de cours des monnaies étrangères sur les emprunts à long et moyen termes | -14 | -34 |
| Participation des salariés en France transférée en fonds d'emprunt | - | 1 |
| Autres mouvements liés aux opérations de financement | 6 | 0 |
| Trésorerie / (Endettement) net(te) en fin de période | -1 736 | -2 872 |

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 413 | 2 546 |
| Découverts | -79 | -168 |
| TOTAL | 2 334 | 2 378 |

Les flux d'investissements financiers nets incluent des investissements long terme de 619 millions d'euros détaillés ci-dessous :

Investissements long terme

(En millions d'euros)

| | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|------------------|-------------------|
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | | |
| Pursuit Healthcare et entités Healthcare | 4 | - |
| Syntel | - | -2 927 |
| Air-Lynx | -1 | -4 |
| Idnomic | -38 | - |
| X-Perion | -3 | - |
| Frais d'achat et de souscription consécutifs à l'acquisition de Syntel | - | -31 |
| Dépôts et garanties | -11 | -5 |
| Autres | -4 | -4 |
| Total décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | -54 | -2 972 |
| Trésorerie des sociétés acquises durant la période | | |
| Siemens Convergence Creators (CVC) | - | 10 |
| Syntel | - | -188 |
| Air-Lynx | - | -1 |
| IDnomic | 5 | - |
| Autres | - | 0 |
| Total trésorerie des sociétés acquises durant la période | 5 | -179 |
| Encaissements liés aux cessions financières | | |
| Cession des actions Worldline | 657 | - |
| Alpha Cloud | - | 3 |
| Dépôts et garanties | 5 | 6 |
| Autres | 8 | 2 |
| Total Encaissements liés aux cessions financières | 670 | 11 |
| Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice | | |
| Autres | -1 | - |
| Total trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice | -1 | - |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | - | 1 |
| Total dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | - | 1 |
| Investissements financiers nets | 619 | -3 139 |

* Les investissements financiers nets relatifs à Worldline ont été retraités conformément à la norme IFRS5.

6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2019, la ventilation des actifs était la suivante :

(En millions d'euros)

| | Prêts et créances au coût amorti | Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global | Juste valeur par le biais du compte de résultat | Instruments dérivés actifs |
|---|--|---|---|----------------------------------|
| Instruments financiers non courants | - | - | - | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 2 858 | - | - | - |
| Autres actifs courants | 1 568 | - | - | - |
| Instruments financiers courants | - | - | 1 | 6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 363 | - | 50 | - |
| Total | 6 789 | - | 51 | 6 |

Au 31 décembre 2018, la ventilation des actifs était la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Prêts et créances au coût amorti | Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global | Juste valeur par le biais du compte de résultat | Instruments dérivés actifs |
|---|---|---|--|-----------------------------------|
| Instruments financiers non courants | - | - | - | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 2 965 | - | - | - |
| Autres actifs courants | 2 791 | - | - | - |
| Instruments financiers courants | - | - | 2 | 10 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 506 | - | 40 | - |
| Total | 8 261 | - | 42 | 10 |

Au 31 décembre 2019, la ventilation des dettes était la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | Passifs financiers - Évaluation au coût amorti | Instruments dérivés passifs | Autres |
|---|--|---|------------------------------------|---------------|
| Passifs financiers | - | 2 651 | - | - |
| Instruments dérivés passifs | - | - | 107 | - |
| Instruments financiers non courants | - | - | 2 | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | - | 2 278 | - | - |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | - | 1 498 | - | - |
| Instruments financiers courants | - | - | 1 | - |
| Total | - | 6 427 | 110 | - |

Au 31 décembre 2018, la ventilation des dettes était la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | Passifs financiers - Évaluation au coût amorti | Instruments dérivés passifs | Autres |
|---|--|---|------------------------------------|---------------|
| Passifs financiers | - | 4 381 | - | - |
| Instruments financiers non courants | - | - | 3 | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | - | 2 462 | - | - |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | - | 1 037 | - | - |
| Instruments financiers courants | - | - | 2 | - |
| Total | - | 7 880 | 5 | - |

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts exigibles et les impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Les impôts différés passifs sur les différences temporaires liées au goodwill sont comptabilisés dans la mesure où les différences temporaires ne résultent pas de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés actifs sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an à la clôture, sur la base des données à fin décembre, des données budgétaires et des données issues des tests de dépréciation.

Evaluation des impôts différés actifs générés par les déficits reportables

Des impôts différés actifs sont reconnus pour les déficits reportables lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible contre lequel les pertes fiscales peuvent être utilisées. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits reportables ont été préparées sur la base des profits et pertes tels qu'ils ressortent du business plan à 3 ans (d'autres durées peuvent être utilisées selon les spécificités locales).

7.1 - Impôts courants et différés

(En millions d'euros)

| | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|-----------------|------------------|-------------------|
| Impôts courants | -122 | -97 |
| Impôts différés | 40 | 95 |
| Total | -82 | -1 |

* La charge d'impôt 2018 relative à Worldline a été reclassée en « Résultat net des activités abandonnées », conformément à la norme IFRS 5.

7.2 - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)

| | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|------------------|-------------------|
| Résultat net avant impôt | 452 | 564 |
| Taux courant d'imposition français | 34,4% | 34,4% |
| Impôt théorique au taux courant français | -156 | -194 |
| Effet des différences permanentes | 7 | 23 |
| Ecart de taux sur sociétés étrangères | 39 | 41 |
| Effet des actifs d'impôt reconnus | 36 | 111 |
| Effet sur les charges relatives à des paiements fondés sur des actions | -24 | -18 |
| Effet des changements de taux sur les impôts différés | 2 | -1 |
| Impôts sans base (principalement CVAE, IRAP, State tax aux Etats-Unis) | -1 | 7 |
| Retenues à la source | -2 | -4 |
| Crédits d'impôt français | 12 | 18 |
| Autres | 3 | 14 |
| Charge d'impôt du Groupe | -82 | -1 |
| Taux effectif d'impôt | 18,2% | 0,2% |

* La charge d'impôt 2018 relative à Worldline a été reclassée en « Résultat net des activités abandonnées », conformément à la norme IFRS 5.

La charge d'impôt en 2019 était de 82 millions d'euros, rapportée à un résultat avant impôt des activités poursuivies de 452 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de 18,2%, comparé à 16,2% en 2018 (en excluant la reconnaissance d'impôts différés actifs pour 90 millions d'euros apportés lors de l'acquisition de Bull). Cette augmentation est principalement liée à l'intégration de Syntel dans le périmètre du Groupe, qui a un TEI plus élevé que la moyenne du Groupe. Cet effet sur le TEI est similaire à celui que Worldline avait sur le TEI du Groupe lorsque Worldline était consolidé au sein des activités poursuivies. Le TEI du Groupe reste stable par rapport à la situation avant la déconsolidation de Worldline et l'acquisition de Syntel.

7.3 - Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt s'est élevé à 1 036 millions d'euros, la charge d'impôt à 246 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité à 23,7%.

| (En millions d'euros) | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|---|------------------|-------------------|
| Résultat net avant impôt | 452 | 564 |
| Autres produits et charges opérationnels | -530 | -337 |
| Variation de juste valeur sur les instruments dérivés | -54 | - |
| Résultat net avant impôt hors éléments inhabituels | 1 036 | 900 |
| Effet d'impôt sur les éléments inhabituels | 164 | 94 |
| Charge d'impôt du Groupe | -82 | -1 |
| Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels | -246 | -95 |
| Taux effectif d'impôt retraité | 23,7% | 10,6% |

* La charge d'impôt 2018 relative à Worldline a été reclassé en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

7.4 - Impôts différés actifs et passifs

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Impôts différés actifs | 325 | 459 |
| Impôts différés passifs | 238 | 421 |
| Impôts différés nets | 87 | 38 |

7.5 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

| (En millions d'euros) | Déficits fiscaux reportables | Immobilisa- tions incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | Immobilisatio ns corporelles | Retraites | Autres | Total |
|----------------------------------|------------------------------------|--|------------------------------------|------------|-------------|------------|
| 31 décembre 2017 | 287 | -139 | -12 | 245 | -119 | 262 |
| Résultat de l'exercice | 90 | 32 | -17 | 6 | -5 | 106 |
| Variation du périmètre | 2 | -379 | -2 | 12 | 27 | -340 |
| Capitaux propres | - | - | - | 11 | 4 | 15 |
| Reclassements | - | - | 1 | -1 | - | - |
| Différences de change | -3 | - | -1 | - | -1 | -5 |
| 31 décembre 2018 | 376 | -486 | -31 | 273 | -94 | 38 |
| Actifs détenus pour distribution | -34 | 185 | 49 | -39 | -21 | 141 |
| Résultat de l'exercice | -48 | 38 | -2 | -42 | 94 | 40 |
| Variation du périmètre | 0 | -9 | -1 | -2 | -157 | -169 |
| Capitaux propres | - | - | - | 37 | 2 | 40 |
| Reclassements | - | 9 | -5 | -3 | - | 0 |
| Différences de change | 0 | -6 | 3 | 0 | 1 | -2 |
| 31 décembre 2019 | 294 | -269 | 13 | 225 | -175 | 87 |

7.6 - Echancier des déficits fiscaux reportables

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | | | 31 décembre 2018 | | |
|--|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
| | Reconnus | Non reconnus | Total | Reconnus | Non reconnus | Total |
| 2019 | - | - | - | 3 | 17 | 20 |
| 2020 | 2 | 47 | 49 | 7 | 26 | 33 |
| 2021 | 3 | 49 | 52 | 2 | 62 | 64 |
| 2022 | 1 | 99 | 100 | 2 | 102 | 104 |
| 2023 | 2 | 11 | 13 | - | - | - |
| Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans | 15 | 112 | 127 | 22 | 115 | 137 |
| Déficits fiscaux reportables ayant une échéance | 23 | 318 | 341 | 36 | 322 | 358 |
| Déficits fiscaux reportables indéfiniment | 1 053 | 2 196 | 3 249 | 1 207 | 2 542 | 3 749 |
| Total des déficits fiscaux reportables | 1 076 | 2 514 | 3 590 | 1 243 | 2 864 | 4 107 |

Les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été la France (1 550 millions d'euros), l'Allemagne (992 millions d'euros), les Pays-Bas (280 millions d'euros), le Royaume-Uni (238 millions d'euros), le Brésil (117 millions d'euros), les Etats-Unis (107 millions d'euros), l'Espagne (58 millions d'euros) et l'Autriche (39 millions d'euros).

7.7 – Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Déficits fiscaux reportables | 665 | 746 |
| Différences temporaires | 181 | 182 |
| Total | 846 | 928 |

8.1 – Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, après réévaluation, est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise, la différence est reconnue immédiatement en produit au compte de résultat.

Le goodwill est alloué par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) pour répondre au besoin du test de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif long terme dans l'UGT.

Les UGT utilisées pour les besoins des tests de dépréciation ne sont pas plus grandes que les secteurs opérationnels déterminés selon IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture sur la base des données de décembre et de projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ; et
- la croissance significative des taux d'intérêt.

Test de dépréciation

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an conformément aux principes comptables énoncés ci-dessous. Le montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminé sur la base des calculs de leurs valeurs d'utilisation ou leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces calculs requièrent l'utilisation d'estimations.

Suite à la première application d'IFRS 16, le Groupe a opté pour une approche transitoire en maintenant les décaissements de loyers dans ses flux de trésorerie actualisés, en compensant les dettes de location avec les valeurs nettes comptables des autres actifs et en utilisant les mêmes paramètres de calcul des taux d'actualisation. Le Groupe travaille sur la mise en place d'une nouvelle méthodologie de calcul pour le test de dépréciation de 2020 qui remplira l'ensemble des critères définis par la norme IAS 36.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2018 | Actifs détenus pour distribution | Regroupement d'entreprises | Variations de change et autres | 31 décembre 2019 |
|-----------------------|------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|------------------|
| Valeur brute | 9 431 | -3 050 | 115 | 122 | 6 617 |
| Perte de valeur | -567 | 1 | - | -13 | -580 |
| Valeur nette | 8 863 | -3 049 | 115 | 109 | 6 037 |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2017 | Actifs détenus pour distribution | Regroupement d'entreprises | Variations de change et autres | 31 décembre 2018 |
|-----------------------|------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|------------------|
| Valeur brute | 4 956 | - | 4 488 | -13 | 9 431 |
| Perte de valeur | -572 | - | - | 5 | -567 |
| Valeur nette | 4 384 | - | 4 488 | -9 | 8 863 |

En 2019, la variation liée au regroupement d'entreprise concerne les acquisitions d'IDnomic et de X-Perion, ainsi qu'à des ajustements de la situation financière d'ouverture de l'acquisition de Syntel, principalement liés à des éléments fiscaux.

Le Goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), elles-mêmes regroupées dans l'un des secteurs opérationnels présentés dans la Note 2 « Information sectorielle », comme le recommande la norme IFRS 8. Le changement d'organisation managériale est appliqué rétroactivement et les chiffres comparables sont retraités.

La répartition de la valeur nette comptable des goodwill par UGT ou groupement d'UGT est présentée dans le tableau ci-dessous. La valeur du goodwill a baissé passant de 8 863 millions d'euros en 2018 à 6 037 millions d'euros en 2019, principalement en raison de la déconsolidation de Worldline à la suite de la perte de contrôle et des acquisitions conclues pendant l'exercice, détaillées en note 1 « Variations de périmètre » .

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Royaume-Uni et Irlande | 531 | 508 |
| France | 540 | 519 |
| Allemagne | 787 | 785 |
| Amérique du Nord | 3 091 | 2 967 |
| Benelux & Pays Nordiques | 439 | 439 |
| Autres pays | 649 | 596 |
| Worldline | - | 3 049 |
| Total | 6 037 | 8 863 |

Le montant recouvrable d'une UGT est estimé sur la base de sa valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir de budgets triennaux approuvés par la Direction. Ils prennent également en compte les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée de trois ans sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,0% (en ligne avec 2018). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance long terme moyens des pays dans lequel le Groupe opère, ce taux reflète les perspectives propres au secteur IT ; et
- les taux d'actualisation à appliquer à chaque UGT sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique.

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont présentés ci-après :

| | 2019 Taux d'actualisation | 2018 Taux d'actualisation |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Royaume-Uni et Irlande | 8,0% | 8.4% |
| France | 8,0% | 8.3% |
| Allemagne | 8,0% | 8.3% |
| Amérique du Nord | 8,0% | 8.4% |
| Benelux & Pays Nordiques | 8,0% | 8.3% |
| Autres pays | entre 8% et 9.8% | entre 8.3% et 10.9% |

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2019.

Une analyse a été menée pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements des paramètres clés utilisés (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle). La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base chacun des paramètres. L'analyse n'a mis en évidence aucun scénario probable où le montant recouvrable d'une UGT passerait en deçà de sa valeur nette comptable.

8.2 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ainsi que des coûts internes de développement de solutions informatiques.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la production de cet actif en :

- une phase de recherche ; et
- une phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) doivent être reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- la capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en deux catégories :

- pour les développements relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre 3 et 7 ans, le scénario standard étant de 5 ans en ligne avec la durée de contrat standard ;
- pour les développements basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scénario standard de 7 ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Un actif incorporel lié aux relations clients et aux carnets de commandes apportés lors de regroupements d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et les flux de trésoreries actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à une moyenne de sa durée de vie.

La valeur des technologies acquises se base sur la méthode des royalties. Cette méthode repose sur des hypothèses i) de courbes d'obsolescence de la technologie et ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces technologies durant leurs durées de vie résiduelles. Ces technologies sont amorties sur leurs durées de vie résiduelles. Une autre approche basée sur les coûts peut être utilisée par le Groupe pour valoriser ces technologies comme approche secondaire pour conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'évaluation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire une technologie équivalente. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement du business, une méthode d' « excess earning » est utilisée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général ne dépasse pas 5 à 7 ans pour les solutions informatiques développées en interne. Les relations clients, brevets et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans ; les amortissements correspondants sont comptabilisés en autres charges opérationnelles.

(En millions d'euros)

| | Relation clients | Licences, marques et logiciels | Autres actifs incorporels | Total |
|---|------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------|
| Valeur brute | | | | |
| 31 décembre 2018 | 1 898 | 854 | 1 309 | 4 061 |
| Actifs détenus pour distribution | -585 | -177 | -827 | -1 590 |
| Acquisitions | - | 110 | 8 | 118 |
| Regroupement d'entreprise | - | - | 11 | 11 |
| Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | 10 | - | - | 10 |
| Capitalisation des frais de développement | - | - | 84 | 84 |
| Cessions | -3 | -28 | -21 | -52 |
| Différences de change et autres | 39 | 37 | -30 | 46 |
| 31 décembre 2019 | 1 358 | 796 | 534 | 2 689 |
| Amortissements | | | | |
| 31 décembre 2018 | -475 | -396 | -377 | -1 248 |
| Actifs détenus pour distribution | 40 | 153 | 304 | 496 |
| Dotations | - | -12 | -36 | -47 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | -120 | -34 | -2 | -157 |
| Amortissements des frais de développement capitalisés | - | - | -56 | -56 |
| Cessions | 1 | 18 | 14 | 34 |
| Différences de change et autres | -15 | -28 | 6 | -36 |
| 31 décembre 2019 | -568 | -299 | -146 | -1 013 |
| Valeur nette | | | | |
| 31 décembre 2018 | 1 422 | 458 | 933 | 2 813 |
| 31 décembre 2019 | 790 | 497 | 388 | 1 675 |

| (En millions d'euros) | Relation clients | Licences, marques et logiciels | Autres actifs incorporels | Total |
|---|------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------|
| Valeur brute | | | | |
| 31 décembre 2017 | 893 | 759 | 648 | 2 300 |
| Acquisitions | - | 101 | 5 | 106 |
| Regroupement d'entreprise | - | - | 14 | 14 |
| Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | 980 | 7 | 557 | 1 544 |
| Capitalisation des frais de développement | - | - | 117 | 117 |
| Cessions | - | -21 | -12 | -34 |
| Différences de change et autres | 24 | 9 | -19 | 14 |
| 31 décembre 2018 | 1 898 | 854 | 1 309 | 4 061 |
| Amortissements | | | | |
| 31 décembre 2017 | -354 | -347 | -289 | -991 |
| Dotations | -24 | -28 | -23 | -74 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition | -89 | -36 | -4 | -128 |
| Amortissements des frais de développement capitalisés | - | - | -81 | -81 |
| Cessions | 1 | 17 | 14 | 32 |
| Différences de change et autres | -9 | -2 | 6 | -5 |
| 31 décembre 2018 | -475 | -396 | -377 | -1 248 |
| Valeur nette | | | | |
| 31 décembre 2017 | 539 | 412 | 359 | 1 309 |
| 31 décembre 2018 | 1 422 | 458 | 933 | 2 813 |

Suite à la distribution des titres Worldline en mai 2019, le Groupe n'a plus le contrôle de Worldline mais conserve une influence notable. L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée pour la partie conservée par le Groupe et l'ancienne allocation du prix d'acquisition a été reprise et présentée dans la ligne « Actifs détenus pour distribution » à la suite de cette déconsolidation.

Depuis le 1^{er} mai 2019, la quote-part du résultat contributif net de Worldline est présentée dans le compte de résultat consolidé en « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Cette quote-part de résultat inclut l'amortissement des nouveaux actifs incorporels générés par l'allocation du prix d'acquisition.

L'amortissement au titre de l'exercice 2019 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions s'est élevé à 157 millions d'euros dont :

- 67 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 22 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 20 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 17 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

Sur 2019, l'augmentation des amortissements des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition était principalement due à la prise en compte d'une année pleine au titre de l'amortissement Syntel en 2019 (67 millions d'euros) à comparer à deux mois d'amortissement en 2018 (11 millions d'euros).

La valeur comptable brute des relations clients présentée ci-dessus s'élevant à 1 358 millions d'euros au 31 décembre 2019 incluait :

- 544 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 357 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;

- 151 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 109 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 104 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Unify en 2016.

8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans;
- agencements et installations 5 à 10 ans;
- matériel informatique 3 à 5 ans;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans le compte de résultat.

Perte de valeur

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable excédant la valeur recouvrable.

| (En millions d'euros) | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| Valeur brute | | | | |
| 31 décembre 2018 | 465 | 970 | 205 | 1 639 |
| Actifs détenus pour distribution | -68 | -411 | -52 | -531 |
| Acquisitions | 32 | 149 | 65 | 246 |
| Impact regroupement d'entreprises | 1 | 1 | 2 | 4 |
| Cessions | -113 | -173 | -30 | -316 |
| Différences de change et autres | 16 | -38 | -41 | -63 |
| 31 décembre 2019 | 332 | 499 | 149 | 980 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| 31 décembre 2018 | -286 | -548 | -80 | -914 |
| Actifs détenus pour distribution | 51 | 306 | 30 | 387 |
| Amortissements de l'exercice | -29 | -146 | -14 | -190 |
| Cessions | 98 | 169 | 25 | 291 |
| Différences de change et autres | -5 | 2 | 0 | -3 |
| 31 décembre 2019 | -171 | -217 | -40 | -428 |
| Valeur nette | | | | |
| 31 décembre 2018 | 179 | 422 | 125 | 725 |
| 31 décembre 2019 | 162 | 282 | 108 | 552 |

| (En millions d'euros) | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| Valeur brute | | | | |
| 31 décembre 2017 | 438 | 1 041 | 171 | 1 650 |
| Acquisitions | 38 | 247 | 51 | 335 |
| Impact regroupement d'entreprises | 34 | 25 | 44 | 102 |
| Cessions | -45 | -265 | -29 | -339 |
| Différences de change et autres | 1 | -77 | -33 | -109 |
| 31 décembre 2018 | 465 | 970 | 205 | 1 639 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| 31 décembre 2017 | -277 | -592 | -88 | -957 |
| Amortissements de l'exercice | -37 | -212 | -14 | -263 |
| Sorties de périmètre | 24 | 210 | 24 | 258 |
| Différences de change et autres | 4 | 46 | -1 | 49 |
| 31 décembre 2018 | -286 | -548 | -80 | -914 |
| Valeur nette | | | | |
| 31 décembre 2017 | 161 | 449 | 83 | 693 |
| 31 décembre 2018 | 179 | 422 | 125 | 725 |

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des datacenter et des centres de développement de logiciel. D'autre part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des datacenter.

Existence d'un contrat de location

Lors de la signature d'un contrat, le Groupe apprécie si le contrat est, ou contient, un contrat de location en évaluant s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour certaine durée, en échange d'une contrepartie. A la date de mise à disposition de l'actif, une dette de location et un droit d'usage sont reconnus.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les droits d'usage et les dettes relatives aux contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location à un client. Les paiements dus au titre de ces contrats sont enregistrés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période de location et présentés en engagements hors bilan.

Dette de location

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge théorique correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à la filiale concernée du Groupe Atos.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation, à l'initiative du Groupe.

Droit d'usage

Le droit d'usage est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté le cas échéant du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, des coûts directs supportés et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et de ses sites de production tels que les datacenters. Les durées et clauses contractuelles sont très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales en vigueur. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de certains de ses contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et des datacenters, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son contrat de location sans payer ou encourir de pénalité significative, à l'exception des contrats de location spécifiques français dits « 3/6/9 » où la 9^{ème} année a été systématiquement retenue comme terme du contrat.

Equipements informatiques et véhicules

Le Groupe loue des équipements informatiques pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients (ordinateurs, serveurs...). Ces contrats ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Le Groupe met à disposition de ses salariés des véhicules de service ou de fonction. Ces contrats ont une durée maximale de 4 ans.

Impôts différés

Les impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant le taux d'impôt local.

(En millions d'euros)

| | Immobilier | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|------------------------------------|-------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| Valeur brute | | | | |
| 1^{er} janvier 2019 | 912 | 223 | 71 | 1 206 |
| Acquisitions | 66 | 167 | 20 | 253 |
| Cessions | -15 | -44 | -2 | -61 |
| Différences de change et autres | -20 | 3 | - | -17 |
| 31 décembre 2019 | 943 | 349 | 89 | 1 381 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| 1^{er} janvier 2019 | - | - | - | - |
| Amortissements de l'exercice | -189 | -115 | -32 | -336 |
| Cessions | 16 | 24 | 3 | 42 |
| Différences de change et autres | -1 | -2 | 0 | -3 |
| 31 décembre 2019 | -174 | -94 | -29 | -297 |
| Valeur nette | | | | |
| 1^{er} janvier 2019 | 912 | 223 | 71 | 1 206 |
| 31 décembre 2019 | 768 | 256 | 60 | 1 084 |

En 2019, la ligne « Différences de change et autres » correspond principalement à la reconnaissance d'un contrat de sous-location relatif à des bureaux occupés par des tiers, contrat reclassé en « Actifs financiers non courants ».

Note 10 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode implique la constatation dans le compte de résultat consolidé du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le Groupe décide de présenter les plus ou moins-value de cession de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2018 | Regroupement d'entreprise | Cession | Résultats nets | Variations de change et autres | 31 décembre 2019 |
|-----------------------|------------------|---------------------------|---------------|----------------|--------------------------------|------------------|
| Worldline | - | 2 732 | -1 053 | 45 | - | 1 724 |
| Autre | 7 | - | - | 2 | -6 | 3 |
| Total | 7 | 2 732 | -1 053 | 47 | -6 | 1 727 |

Suite à la distribution des titres Worldline, Atos détenait 27,3% du capital de Worldline et 35% des droits de vote, participation faisant l'objet d'une période d'incessibilité de six mois. A compter du 1^{er} mai 2019, le Groupe n'a plus le contrôle de Worldline mais conserve une influence notable. Par conséquent, Worldline a été présenté à partir de cette date au sein de la ligne « Participation dans les entreprises mises en équivalence » dans les états financiers consolidés 2019.

Le montant de 2 732 millions d'euros en « Regroupement d'entreprises » correspondaient aux actions conservées par le Groupe après l'opération ci-dessus, valorisées au cours d'ouverture de l'action le 7 mai 2019 pour une valeur de 54,7 euros par action.

Après avoir distribué 23,5% du capital de Worldline à ses actionnaires le 7 mai 2019, Atos a réalisé en novembre 2019 :

- Vente de 14,7 millions d'actions Worldline par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO) ;
- Transfert d'actions Worldline de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) au fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni ;
- Emission d'une obligation échangeable en action (OEB) d'une maturité de 5 ans pour une valeur nominale de 500 millions d'euros.

Ces deux premières opérations ont conduit à la reconnaissance d'une valeur nette comptable cédée de 1 053 millions d'euros en novembre 2019.

Après la finalisation des opérations de novembre, Atos détient 25,6% des droits de vote de Worldline, et 16,9% de pourcentage d'intérêt. L'examen de la gouvernance a conduit à la conclusion qu'Atos a toujours une influence significative sur Worldline. À ce titre, le Groupe a poursuivi la consolidation de Worldline selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour évaluer les coûts et les provisions de retraites. La valeur des actifs du régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire. L'estimation des provisions de retraites, de la même manière que l'évaluation des actifs du régime, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations.

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés du Groupe, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures. Elle repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées dans la suite de cette note, qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience qui sont créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de l'intérêt sur les passifs nets (des actifs) qui est reconnu au sein du résultat financier.

Les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2019, à une provision nette de 972 millions d'euros dans les comptes du Groupe (hors Worldline). La provision s'élevait à 1 197 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 110 millions d'euros au titre de Worldline). Les engagements au titre des autres avantages à long terme s'élevaient à 50 millions d'euros au 31 décembre 2019 (hors Worldline) et à 71 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 7 millions d'euros au titre de Worldline).

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Montant reconnu dans les états financiers : | | |
| Charges payées d'avance | 231 | 116 |
| Charges à payer - engagements de retraite [a] | -1 203 | -1 314 |
| Provision retraite | -972 | -1 197 |
| Charges à payer - autres régimes à long terme [b] | -50 | -71 |
| Montant total charges à payer [a] + [b] | -1 252 | -1 385 |

Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (52% des engagements du Groupe), en Allemagne (30%), aux Etats-Unis (6%) en France (5%) et en Suisse (5%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs des régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs consolidée des différents plans au Royaume-Uni est composée à 78% d'obligations et à 22% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011 et d'Unify en 2016. Il couvre plusieurs entités allemandes et est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs est principalement composée d'obligations 65%, d'actifs de rendement pour 24% et d'immobilier pour 11%. L'allocation d'actifs relative à l'autre régime est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

Les engagements du Groupe proviennent également des plans de pension aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de régimes légaux ou conventionnels d'indemnités liées à l'ancienneté ou à la fin de carrière. Les engagements du Groupe en matière de couverture santé des retraités ne sont pas significatifs.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Evènements 2019

À la suite de la distribution des actions Worldline par Atos en 2019, Worldline a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés d'Atos. Cela a entraîné une diminution des engagements de retraite nets de 110 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 (une diminution des engagements de retraite de 536 millions d'euros et une diminution des actifs de couverture du régime de 426 millions d'euros).

En novembre 2019, trois régimes de retraite à prestations définies du Royaume Uni ont fusionné ensemble, avec transfert des actifs de couverture et des engagements dans un nouveau régime (le régime de retraite Atos UK 2019). Les participants à ces régimes sont des bénéficiaires à droits différés et des retraités. Le déficit à la date de la fusion est estimé à environ 265 millions de livres sterling. Un accord a été conclu avec l'administrateur du nouveau régime pour le versement d'une contribution unique de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) payée en actions Worldline. Cette transaction non monétaire devrait permettre à Atos de faire l'économie des cotisations pour les 15 prochaines années, sous réserve de conformité aux réglementations locales en matière de financement des régimes de retraites.

Atos UK Ltd a proposé, deux fois cette année, à certains des salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2011, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 10 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

En France, le régime de retraite supplémentaire proposé aux membres du comité exécutif a été cristallisé à la suite de la loi PACTE, transposant dans le règlement français une partie de la directive européenne relative à la portabilité des droits à pension. Le gouvernement français a précisé par l'ordonnance du 3 juillet 2019 comment ces nouvelles règles s'appliquent. Les régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux entrants à partir du 4 juillet 2019 et aucune accumulation de droits additionnels n'est autorisée à partir du 1^{er} janvier 2020. Du fait de ce nouveau cadre juridique, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé le 16 décembre 2019 que le nouveau Directeur Général ne serait plus éligible à ce régime de retraite supplémentaire. Par ailleurs, l'ancien Président-Directeur Général Thierry Breton, qui a quitté Atos le 31 octobre 2019 et liquidé ses droits à pension à prestations définies, a renoncé à son complément de pension auquel il pouvait prétendre, pendant son mandat à la Commission Européenne. Tous ces impacts sont traités comme une modification de plan selon IAS 19. L'impact positif de ces modifications a été comptabilisé en marge opérationnelle lors du second semestre pour 12 millions d'euros.

Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019 se présentent comme suit et ont été déterminés régime par régime :

(En millions d'euros)

31 décembre
2019

31 décembre
2018

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Montant reconnu dans les états financiers | | |
| Charges payées d'avance - régimes postérieurs à l'emploi | 231 | 116 |
| Charges à payer - régimes postérieurs à l'emploi | -1 203 | -1 314 |
| Montant total reconnu au bilan | -972 | -1 197 |
| Décomposition de la charge périodique | | |
| Coût des services rendus (net des cotisations des salariés) | 51 | 57 |
| Amortissement du coût des services passés | -46 | -41 |
| Coûts administratifs | 2 | 4 |
| Charge opérationnelle | 8 | 20 |
| Coût de l'actualisation | 104 | 103 |
| Revenus d'intérêt | -74 | -79 |
| Charge financière nette | 30 | 24 |
| Charge nette périodique totale | 37 | 44 |
| Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies | | |
| Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier | 4 901 | 4 735 |
| Actifs destinés à être distribués | -536 | 14 |
| Effets de change | 138 | -14 |
| Coût des services rendus (net des cotisations des salariés) | 51 | 57 |
| Coût de l'actualisation | 104 | 103 |
| Effet des modifications de régimes | -51 | -42 |
| Regroupement d'entreprises / (cessions) | 0 | 330 |
| Cotisations versées par les employés | 7 | 9 |
| Prestations payées | -183 | -184 |
| (Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses financières | 454 | -124 |
| (Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques | -45 | -12 |
| (Gains) / pertes actuariels - effets d'expérience | 16 | 29 |
| Reclassement | 0 | 0 |
| Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre | 4 855 | 4 901 |

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 16 ans.

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Variation de la juste valeur des actifs de régime | | |
| Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier | 3 704 | 3 557 |
| Actifs destinés à être distribués | -426 | -7 |
| Effets de change | 131 | -15 |
| Rendement financier réel des actifs de régime | 364 | -56 |
| Cotisations employeur | 33 | 46 |
| Prestations payées par les fonds externes | -151 | -146 |
| Liquidations | -5 | -2 |
| Regroupement d'entreprises / (cessions) | - | 322 |
| Cotisations versées par les employés | 7 | 9 |
| Coûts administratifs | -3 | -4 |
| Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK | 230 | - |
| Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre | 3 883 | 3 704 |
| Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes) | | |
| Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi | -972 | -1 197 |
| Autres éléments non reconnus (plafonnement des actifs) | - | -1 |
| Charges (à payer) / payées d'avance | -972 | -1 197 |
| Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes) | | |
| Montant reconnu à l'ouverture | -1 197 | -1 179 |
| Actifs destinés à être distribués | 110 | -11 |
| Charge nette périodique | -37 | -44 |
| Prestations payées par l'employeur | 32 | 39 |
| Cotisations versées par l'employeur | 33 | 46 |
| Regroupement d'entreprises / (cessions) | - | -6 |
| Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global | -134 | -39 |
| Autres (effets de change) | -7 | -1 |
| Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK | 230 | - |
| Reclassification | -1 | -2 |
| Montant reconnu à la clôture | -972 | -1 197 |

L'évolution des principaux plans a été la suivante :

(En millions d'euros)

| | Principaux régimes au Royaume- Uni | Principaux régimes en Allemagne | Autres régimes |
|--|---|---------------------------------------|-------------------|
| Rapprochement avec les montants reconnus dans les principaux plans: | | | |
| Montant reconnu à l'ouverture | -60 | -719 | -418 |
| Actifs destinés à être distribués | 6 | 60 | 44 |
| Charge nette périodique | -5 | -15 | -17 |
| Prestations et cotisations payées par l'employeur | 25 | 14 | 26 |
| Regroupement d'entreprises / (cessions) | 0 | 0 | 0 |
| Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global | -43 | -70 | -21 |
| Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK | 230 | - | - |
| Autres (effets de change et reclassements) | -3 | 0 | -5 |
| Montant reconnu à la clôture | 151 | -730 | -393 |
| Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre | -2 472 | -1 444 | -940 |
| Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre | 2 622 | 714 | 547 |
| Plafonnement des actifs au 31 décembre | 0 | 0 | 0 |
| Montant reconnu à la clôture | 151 | -730 | -393 |

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| | Royaume Uni | | Zone Euro | | Suisse | | Etats-Unis | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
| Taux d'actualisation | 2,10% | 2,90% | 0,8% ~ 1,3% | 1.6% ~ 2.05% | 0,25% | 0,75% ~ 0.8% | 3,00% | 4,00% |
| Hypothèse d'augmentation future des salaires | RPI: 2,95% | RPI: 3,20% | 1,45% | 1,45% | na | na | na | na |
| | CPI: 1,95% | CPI: 2,20% | | | | | | |

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

| | Taux d'actualisation +25 pts | Taux d'inflation +25pts |
|---|---------------------------------|----------------------------|
| Plans de retraite au Royaume-Uni | -4,7% | +3,6% |
| Principaux plans de retraite en Allemagne | -3,7% | +2,5% |

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Actions | 15% | 16% |
| Obligations | 66% | 64% |
| Immobilier | 7% | 8% |
| Liquidités et assimilés | 2% | 3% |
| Autres | 10% | 9% |

Parmi ces actifs, 88% ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de valeurs de marché, 10% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure sont valorisés par les gestionnaires externes, enfin 2% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Au sein du total des actifs, les titres Atos ou actifs utilisés par Atos ne sont pas significatifs.

Situation des régimes de retraite au Royaume-Uni et impact sur les cotisations 2019

Le Groupe s'attend à contribuer à hauteur de 8 millions d'euros à ses fonds de pensions britanniques au cours du prochain exercice contre 25 millions d'euros en 2019, conséquence du bon niveau de financement des deux régimes principaux à fin 2019.

Charges constatées d'avance dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe

L'actif net de 231 millions d'euros relatif à deux des plans au Royaume-Uni est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

Impacts nets sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

| (En millions d'euros) | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Marge opérationnelle | -9 | -18 |
| Autres produits et charges opérationnels | 1 | -2 |
| Résultat financier | -30 | -24 |
| Impact total sur le compte de résultat | -37 | -44 |

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 64 millions d'euros au 31 décembre 2018 (hors Worldline). La baisse à 50 millions d'euros en 2019 s'explique par les prestations payées directement aux bénéficiaires et les cotisations employeur (34 millions d'euros) nettes d'une charge comptabilisée au compte de résultat (25 millions d'euros).

Note 12 Provisions

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour mesurer les provisions. Les provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de la valeur temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2018 | Actifs détenus pour distribution | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres (*) | 31 décembre 2019 | Courantes | Non courantes |
|-------------------------|------------------|----------------------------------|-----------|--------------------|------------------------|------------|------------------|------------|---------------|
| Réorganisation | 70 | -5 | 50 | -36 | -6 | 1 | 74 | 69 | 5 |
| Rationalisation | 18 | 0 | 1 | -6 | -7 | 3 | 9 | 7 | 2 |
| Engagements sur projets | 37 | -3 | 14 | -12 | -5 | 1 | 30 | 26 | 4 |
| Risques et litiges | 121 | -31 | 17 | -4 | -12 | -17 | 75 | 17 | 58 |
| Total provisions | 247 | -38 | 82 | -58 | -30 | -14 | 188 | 119 | 69 |

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2017 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Regroupement d'entreprises | Autres (*) | 31 décembre 2018 | Courantes | Non courantes |
|-------------------------|------------------|-----------|--------------------|------------------------|----------------------------|------------|------------------|------------|---------------|
| Réorganisation | 77 | 41 | -67 | -5 | 24 | 0 | 70 | 68 | 2 |
| Rationalisation | 25 | 4 | -6 | -3 | 1 | -2 | 18 | 6 | 12 |
| Engagements sur projets | 46 | 14 | -19 | -20 | 17 | 0 | 37 | 30 | 7 |
| Risques et litiges | 138 | 11 | -17 | -23 | 16 | -4 | 121 | 41 | 80 |
| Total provisions | 286 | 69 | -108 | -51 | 58 | -7 | 247 | 146 | 101 |

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Réorganisation

Les nouvelles provisions pour réorganisation se sont élevées sur l'exercice à 50 millions d'euros, principalement en Allemagne, en France et au Benelux & Pays Nordiques, générées par des nouveaux plans visant l'amélioration, l'efficacité et la productivité au niveau du Groupe.

Les 36 millions d'euros d'utilisation des provisions de réorganisation sur l'exercice sont principalement la conséquence de l'adaptation des effectifs du Groupe en Allemagne, en Europe Centrale et de l'Est et au Benelux & Pays Nordiques.

Rationalisation

Les nouvelles provisions se sont élevées à 1 million d'euros et correspondent principalement à la rationalisation des locaux en Allemagne.

L'utilisation des provisions pour rationalisation s'est élevée à 6 millions d'euros sur l'exercice et concernait principalement la rationalisation des locaux en Allemagne, au Royaume-Uni, au Benelux et Pays Nordiques ainsi qu'aux Etats Unis.

Engagements sur projets

La charge de 14 millions d'euros a été essentiellement encourue en Europe Centrale & de l'Est, en Allemagne, au Benelux et Pays Nordiques et en Inde.

Les 12 millions d'euros de consommation concernent des pertes subies en Europe Centrale & de l'Est, en Allemagne et en France.

Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges de 75 millions d'euros, ont inclus plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données sur cessions et autres conflits avec des clients et des fournisseurs. Le Service Juridique du Groupe gère attentivement ces cas avec pour objectif de réduire au maximum le passif final.

Note 13 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, selon laquelle :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Eléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants figurant en capitaux propres sont transférés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Selon IAS 39, la variation de valeur de l'élément « temps » des contrats de change à terme (élément de report/déport) était comptabilisée immédiatement en résultat.

En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|-------------------------------------|------------------|--------|------------------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Contrats de change à terme | 7 | -1 | 12 | -2 |
| Taux d'intérêt à terme sur contrats | - | -2 | - | -3 |
| S'analysant comme : | | | | |
| Non courants | - | -2 | - | -3 |
| Courants | 7 | -1 | 12 | -2 |

La juste valeur des instruments financiers est fournie par les contreparties bancaires.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe bénéficie de prêts bancaires, ainsi que des programmes de billets de trésorerie à hauteur de 880 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 755 millions d'euros au 31 décembre 2019 à taux variable, qui l'exposent au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Pour diminuer son exposition à ce risque, le Groupe a recours, auprès d'établissements financiers, à des swaps de taux qui lui permettent d'échanger le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe. La juste valeur des instruments financiers permettant de couvrir l'endettement financier à taux variable est éligible à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux sur la base des engagements d'endettement futurs. L'exposition au taux variable après couverture est d'environ 2 059 millions d'euros au 31 décembre 2019. En supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute la durée du prêt, une diminution de 1,0% de l'Euribor 1 mois aurait un impact négatif sur les intérêts financiers de 20,6 millions d'euros.

| (En millions d'euros) | Notes | Exposition au risque | | Total |
|--|------------|----------------------|------------------|---------------|
| | | Inférieur à 1 an | Supérieur à 1 an | |
| Prêts bancaires & NEU CP | | -755 | - | -755 |
| Titrisation | Note 6.4.1 | -10 | - | -10 |
| Autres | | -54 | -1 | -55 |
| Total des passifs | | -819 | -1 | -820 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | Note 6.2 | 2 413 | - | 2 413 |
| Découverts | | -79 | - | -79 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie net (*) | | 2 334 | - | 2 334 |
| Position nette avant gestion du risque | | 1 515 | -1 | 1 514 |
| Instruments de couverture | | 45 | 500 | 545 |
| Position nette après gestion du risque | | 1 560 | 499 | 2 059 |
| Emission obligataire | Note 6.4.1 | -600 | -2 100 | -2 700 |
| Obligation échangeable en action | Note 6.4.1 | - | -500 | -500 |
| NEU MTN à taux fixe | | - | -50 | -50 |
| Dettes totales nettes après gestion du risque | | -600 | -2 650 | -1 191 |

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts

Risque de liquidité

Le 14 novembre 2019, Atos a remboursé intégralement les prêts à terme en dollar US et en euro émis le 9 octobre 2018 pour financer l'acquisition de Syntel. Le solde était composé de 1 045 millions de dollars et 513 millions d'euros.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de 5 ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'élève à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches:

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75 % ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50 %.

Il n'y a pas de covenants financiers. L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches, à la suite de la notation d'Atos ci-dessous.

Le 22 octobre 2018, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note BBB+ à Atos reconnaissant ainsi la qualité de crédit du Groupe.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé cette option en 2019 d'étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'à novembre 2024. Atos maintient cette option d'extension pour une année supplémentaire. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité existante de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014. La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5.

Le 9 octobre 2018, Atos a émis un crédit relais pour un montant de 1,9 milliard de dollars américains dans le cadre de l'acquisition de Syntel. Ce crédit relais a été remboursé intégralement le 9 novembre 2018.

Le 9 octobre 2018, Atos a émis un prêt à terme de 1,9 milliard de dollars américains pour l'acquisition de Syntel. Ce prêt était composé d'un prêt de 1,1 milliard de dollars américains à échéance dans 3 ans et un prêt de 0,8 milliard de dollars américains à échéance dans 5 ans. Le prêt a été émis en euro et en dollar américain, avec un tirage en euro pour un montant équivalant à 600 millions de dollars américains et en dollars américains pour les 1 300 millions de dollars américains restants. 200 millions de dollars ont été remboursés le 14 décembre 2018. L'emprunt pour 1,9 milliard de dollars inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) qui ne doit pas être supérieur à 2,5.

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

Le 2 juillet 2015, Atos a émis un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une durée de cinq ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 2,375% et n'inclut pas de ratio financier.

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement qui passe de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros.

Ce programme de titrisation est toujours structuré en deux compartiments appelés « ON » et « OFF » :

- Le compartiment « ON » similaire au précédent programme (les créances sont inscrites à l'état de la situation financière du Groupe) est le compartiment par défaut dans lequel les créances sont cédées. L'utilisation de ce compartiment a été faite à son seuil minimal ;
- Le compartiment « OFF » est conçu de manière à ce que le risque crédit (insolvabilité et retard de paiement) associé aux créances cédées des débiteurs éligibles au programme soit entièrement transféré au cessionnaire.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a vendu :

- Dans le compartiment « ON » 108 millions d'euros de créances dont 10 millions d'euros ont été reçus en cash. Cette vente est avec recours et par conséquent reconstituante à l'état de la situation financière ;
- Dans le compartiment « OFF » 37 millions d'euros de créances qualifiées pour la déconsolidation car tous les risques associés sont substantiellement transférés.

Le ratio financier du programme de titrisation Atos est le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) qui ne doit pas être supérieur à 2,5.

Le calcul au 31 décembre 2019 des ratios financiers cités ci-dessus est détaillé de la manière suivante, dans le respect des documents de crédit de la facilité de crédit renouvelable et du programme de titrisation, en excluant les impacts d'IFRS 16 :

| Nature des ratios bancaires | Obligations bancaires | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|----------------------------------|---------------|---------------|
| Effet de levier (endettement net/EBO)* | Ne doit pas être supérieur à 2,5 | 1,19 | 1,54 |

(*) EBO : Excédent Brut Opérationnel égal à la marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Risque de change

Atos opère dans 73 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie du pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe a recours à des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou les swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur nette comptable des actifs et des dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

(En millions d'euros)

| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------|------------|------------|------------|-----------|
| | EUR | | GBP | | USD | |
| Actifs | 189 | 107 | 38 | 17 | 214 | 180 |
| Passifs | 44 | 34 | 3 | 3 | 145 | 30 |
| Exposition aux taux de change avant couverture | 145 | 73 | 35 | 14 | 70 | 150 |
| Couverture | -328 | -347 | -80 | -85 | -119 | -78 |
| Impact du taux de change après couverture | -183 | -274 | -45 | -72 | -49 | 72 |

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar US sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise à laquelle le Groupe est exposé contre les autres devises étrangères. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés au dans l'état consolidé de la situation financière en date de clôture. Leur conversion en euro à la date de clôture a été ajustée pour prendre en compte une augmentation de 5% du taux de conversion de la devise analysée.

(En millions d'euros)

| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| | EUR | | GBP | | USD | |
| Compte de résultat | -9 | -14 | -2 | -4 | -2 | 4 |

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés sont utilisés pour la couverture de risques transactionnels tels que les risques de change et le risque de taux d'intérêts. Toutefois, d'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par monnaie étrangère se décompose comme suit :

(En millions d'euros)

| Instruments | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|--|------------------|---------|------------------|---------|
| | Juste valeur | Nominal | Juste valeur | Nominal |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | |
| Taux d'intérêt | | | | |
| SWAP | -2 | 545 | -3 | 545 |
| Change | | | | |
| Contrats à terme en USD | 0 | 31 | 0 | 88 |
| Contrats à terme en GBP | - | - | 0 | 4 |
| Contrats à terme en INR | 2 | 161 | 7 | 142 |
| Contrats à terme en MXN | 1 | 26 | -1 | 25 |
| Contrats à terme en PLN | 1 | 108 | 0 | 118 |
| Contrats à terme en PHP | 0 | 27 | 1 | 24 |
| Contrats à terme en RON | 0 | 43 | 1 | 44 |
| Contrats à terme en RUB | 0 | 9 | 0 | 6 |
| Contrats à terme en MAD | 0 | 13 | 1 | 20 |
| Contrats à terme en CNY | 0 | 2 | 0 | 2 |
| Contrats à terme en CHF | 0 | 10 | 0 | -8 |
| Contrats à terme en TRY | - | - | 0 | - |
| Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction | | | | |
| Change | | | | |
| Contrats à terme en USD | 0 | 61 | 0 | 19 |
| Contrats à terme en GBP | 0 | -14 | - | -13 |
| Contrats à terme en INR | 0 | 12 | 0 | 8 |
| Contrats à terme en MAD | 0 | 7 | 0 | 3 |
| Contrats à terme en CNY | 0 | 1 | - | - |
| Contrats à terme en RON | 0 | 5 | 0 | 7 |
| Contrats à terme en PLN | 0 | 18 | 0 | 24 |
| Contrats à terme en PHP | 0 | 3 | 0 | 4 |
| Contrats à terme en MXN | 0 | 3 | - | - |

Les justes valeurs (nettes d'impôts) des instruments de couverture de flux futurs constatées directement en capitaux propres au 31 décembre 2019 se sont élevés à 4 millions d'euros, avec une variation de -2 millions d'euros (nette d'impôts) sur l'exercice.

Note 14 – Capitaux propres

14.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

Les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions acquises (correspondant à 4 659 options) et n'ont pas engendré de retraitement du résultat net utilisé pour le calcul du résultat net dilué par action.

| (En millions d'euros et en unités) | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|------------------|-------------------|
| Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a] | 414 | 560 |
| Impact des instruments dilutifs | - | - |
| Résultat net des activités poursuivies retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b] | 414 | 560 |
| Nombre moyen pondéré d'actions [c] | 107 669 930 | 106 012 480 |
| Impact des instruments dilutifs [d] | 4 659 | 15 254 |
| Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d] | 107 674 589 | 106 027 734 |
| (en euros) | | |
| Résultat net par action en euros des activités poursuivies [a]/[c] | 3,84 | 5,28 |
| Résultat net par action dilué en euros des activités poursuivies [b]/[e] | 3,84 | 5,28 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

| (En millions d'euros et en unités) | Exercice 2019 | Exercice 2018* |
|--|------------------|-------------------|
| Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a] | 2 986 | 70 |
| Impact des instruments dilutifs | - | - |
| Résultat net des activités abandonnées retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a] | 2 986 | 70 |
| Nombre moyen pondéré d'actions [c] | 107 669 930 | 106 012 480 |
| Impact des instruments dilutifs [d] | 4 659 | 15 254 |
| Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d] | 107 674 589 | 106 027 734 |
| (en euros) | | |
| Résultat net par action en euros des activités abandonnées [a]/[c] | 27,74 | 0,67 |
| Résultat net par action dilué en euros des activités abandonnées [b]/[e] | 27,73 | 0,67 |

* Les résultats 2018 de Worldline ont été reclassés en «Résultat net des activités abandonnées», conformément à la norme IFRS 5.

Aucune transaction sur actions significative n'a eu lieu post-clôture, qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

14.2 – Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la Société Mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation du capital

En 2019, Atos SE a augmenté son capital social par émission de nouvelles actions et incorporation de primes d'émission pour un montant de 142 millions d'euros, ce qui a donné lieu à la création de 2 328 695 nouvelles actions dont :

- 2 039 710 nouvelles actions ;
- 25 467 actions relatives à l'exercice d'options de souscription d'actions sur 2019 ;
- 263 518 actions relatives aux plans d'actionnariat salarié.

Au 31 décembre 2019, le capital social d'Atos SE s'élève à 109 millions d'euros et est composé de 109 214 914 actions dont la valeur nominale s'élève à un euro par action.

Distribution des actions Worldline

Suite à la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée générale du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes, pour un montant total de 2 344 millions d'euros, correspondant à la distribution de 42 852 724 actions Worldline valorisées à date de l'opération à 54,7 euros par action.

14.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à sa valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier sera différente selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès présent aux bénéfices de l'entité. Dans le cas d'un accès présent aux bénéfices conservé, les intérêts non contrôlés seront maintenus au bilan et la dette sera comptabilisée en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. Dans le cas où les intérêts minoritaires n'ont plus accès aux bénéfices de l'entité en vertu de l'option de vente, les intérêts non contrôlés correspondant sont décomptabilisés.

La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés décomptabilisés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du Groupe. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres part du Groupe.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2018 | Résultat 2019 | Actifs détenus pour distribution | Dividendes | Changements de périmètre | Autres | 31 décembre 2019 |
|-----------------------|------------------------|------------------|--|------------|-----------------------------|----------|------------------------|
| Worldline | 2 019 | 89 | -2 107 | - | - | - | - |
| Autres | 9 | 3 | - | -3 | - | 3 | 12 |
| Total | 2 027 | 92 | -2 107 | -3 | - | 3 | 12 |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2017 | Résultat 2018 | Augmentation de capital | Dividendes | Changements de périmètre | Autres | 31 décembre 2018 |
|-----------------------|------------------|---------------|-------------------------|------------|--------------------------|------------|------------------|
| Worldline | 555 | 69 | 1 140 | -7 | 282 | -20 | 2 019 |
| Autres | 10 | 4 | - | -4 | -1 | 0 | 9 |
| Total | 564 | 73 | 1 140 | -11 | 281 | -20 | 2 027 |

Sur 2019, la baisse significative des participations ne donnant pas le contrôle est due à la perte de contrôle de Worldline intervenue en mai 2019, suite à la distribution des actions Worldline, désormais comptabilisées en mise en équivalence.

Les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives à la fin de l'exercice 2019.

Note 15 - Engagements hors bilan

Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes. Les montants inscrits en passifs financiers sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2019 | Échéances | | | 31 décembre 2018 |
|---|------------------|--------------|--------------|------------|------------------|
| | | < à 1 an | 1 à 5 ans | > à 5 ans | |
| Emission obligataire | 2 700 | 600 | 1 750 | 350 | 2 700 |
| Obligation échangeable en action | 500 | - | 500 | - | - |
| Prêts bancaires et billets de trésorerie | 805 | 755 | - | 50 | 2 365 |
| Contrats de location-financement | - | - | - | - | 15 |
| Comptabilisés au bilan | 4 005 | 1 355 | 2 250 | 400 | 5 080 |
| Contrats de location simple terrains, constructions, agencements | - | - | - | - | 1 220 |
| Contrats de location simple matériel informatique | - | - | - | - | 264 |
| Contrats de location simple autres immobilisations | - | - | - | - | 75 |
| Contrats de location à faible valeur et contrat de location court terme | 19 | 7 | 12 | - | - |
| Obligations d'achat irrévocables (> 5 ans) | 101 | - | 101 | - | 366 |
| Engagements | 120 | 7 | 113 | - | 1 924 |
| TOTAL | 4 125 | 1 362 | 2 363 | 400 | 7 004 |
| Engagements financiers reçus (crédit syndiqué) | 2 320 | - | 2 320 | - | 2 320 |
| TOTAL RECU | 2 320 | - | 2 320 | - | 2 320 |

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit non utilisée de la facilité de crédit d'un montant global accordé de 2,4 milliards d'euros.

Garanties commerciales

(En millions d'euros)

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Garanties bancaires | 347 | 398 |
| - Opérationnelles - Performance | 253 | 207 |
| - Opérationnelles - Appels d'offres | 14 | 14 |
| - Opérationnelles - Avances sur paiement | 68 | 97 |
| - Financières ou autres | 12 | 79 |
| Garanties parentales | 3 343 | 4 751 |
| - Opérationnelles - Performance | 3 168 | 3 828 |
| - Financières ou autres | 175 | 923 |
| Nantissements | 7 | 9 |
| Total | 3 697 | 5 157 |

Pour divers contrats à long terme, le Groupe émet des garanties de performance à ses clients. Ces garanties limitées se sont élevées à 3 168 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 3 828 millions d'euros à fin décembre 2018. Cette diminution de 660 millions d'euros est principalement due à la clôture des garanties données à des clients aux Etats Unis, au Royaume-Uni et au Benelux & Pays Nordiques.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevise modifiée et mise à jour en octobre 2018, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Atos SE a donné une garantie de 102 millions d'euros à Ester Finance dans le cadre d'un programme de titrisation modifié et prorogé en mai 2018 en impliquant certaines de ses filiales. Le montant de la garantie a été réduit du fait de la restructuration à la baisse du programme en mai 2018.

Dans le cadre de l'accord général avec Siemens relatif au transfert des engagements de SIS en matière de retraite au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 29 mars 2011, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 20 années au fonds de pension Atos 2011 mise en place pour faciliter le transfert. Le montant maximum de cette garantie s'élève à 200 millions de livres sterling (233 millions d'euros).

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension Atos au Royaume-Uni, pour une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale (remplaçant les 3 existantes) au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de trustee du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 fondé le 1^{er} novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le montant total estimé des garanties nouvellement émises représentait 587 millions de livres sterling (685 millions d'euros).

Note 16 - Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- la Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les Directeurs Généraux Adjoins.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ; et
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les parties liées sont détaillées ci-dessous :

(En million d'euros)

31 décembre 2019
(8 mois)

Activités poursuivies

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Chiffre d'affaires | 58 |
| Produits et charges opérationnels | -59 |

Activité abandonnée

| | |
|-----------------------|-----|
| Coûts de distribution | -16 |
|-----------------------|-----|

Les créances clients ainsi que les dettes fournisseurs incluses dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe en lien avec les parties liées sont détaillées ci-dessous :

(En million d'euros)

31 décembre 2019

| | |
|-----------------------------------|----|
| Créances clients nettes | 23 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 26 |

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Adjoins

Les principaux dirigeants du Groupe ont été rémunérés comme suit pendant l'exercice :

(En millions d'euros)

Exercice 2019 **Exercice 2018**

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Avantages court terme | 6 | 6 |
| Cotisations versées par employeur et autres taxes | 3 | 2 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 1 | 3 |
| Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites | 7 | 5 |
| TOTAL | 18 | 16 |

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice 2019 et les reprises relatives aux années précédentes.

Le Président-Directeur général a démissionné de l'ensemble de ses mandats au 31 octobre 2019 et a fait valoir ses droits à la retraite. Il bénéficiait du dispositif de retraite supplémentaire applicable aux membres du Comité Exécutif du Groupe achevant leur carrière au sein d'Atos SE ou d'Atos International SAS relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale. Le montant annuel brut de sa rente, s'élève à 627 586 euros. Les rentes sont versées par un organisme assureur auprès duquel Atos verse des primes en fonction des besoins de financement apparaissant au fur et à mesure des départs en retraite des bénéficiaires. Le Président-Directeur général ayant fait savoir qu'il renonçait au versement de sa retraite supplémentaire durant tout l'exercice de son mandat à la Commission Européenne, à savoir -sauf fin anticipée de ce mandat- jusqu'à fin 2024.

Le Président-Directeur général n'était lié par aucun contrat de travail et ne bénéficiait d'aucune indemnité de départ en cas de cessation de son mandat. Il a par ailleurs fait savoir au Conseil d'Administration qu'il souhaitait renoncer à toute rémunération variable due ou potentielle au titre de l'année 2019 ainsi qu'à l'ensemble de ses droits à actions ou à options de souscription d'actions en cours d'acquisition.

Note 17 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 – principales sociétés

| | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | Adresse |
|--|-------------|---------------------------|---------------|---|
| HOLDING | | | | |
| Atos SE | | Société Mère consolidante | | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Atos International B.V. | 100 | IG | 100 | Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen - Pays-bas |
| Saint Louis Ré | 100 | IG | 100 | 74, rue de Merl - L2146 Luxembourg |
| Atos International SAS | 100 | IG | 100 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Bull SA | 100 | IG | 100 | Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois |
| FRANCE | | | | |
| Worldline SA | 16,9 | MEE | 25,6 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Atos Integration SAS | 100 | IG | 100 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Atos Infogérance SAS | 100 | IG | 100 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Atos Consulting SAS | 100 | IG | 100 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Atos Worldgrid SAS | 100 | IG | 100 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Yunano | 100 | IG | 100 | 80, quai Voltaire - 95870 Bezons |
| Bull SAS | 100 | IG | 100 | Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois |
| Keynectis SA | 100 | IG | 100 | 175, rue Jean Jacques Rousseau - 92130 Issy les Moulineaux |
| Agarik SAS | 100 | IG | 100 | 20, Rue Dieumegard 93400 Saint-Ouen |
| Avantix SAS | 100 | IG | 100 | 655, avenue Galilée - 13794 Aix en Provence |
| Evidian SA | 100 | IG | 100 | Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois |
| Air Lynx | 100 | IG | 100 | 1, avenue de l'Atlantique, Immeuble Everest - 91940 Les Ulis |
| ALLEMAGNE | | | | |
| X PERION Consulting AG | 100 | IG | 100 | Nikolaus-Otto-Strasse,1 - 22946 Trittau - Allemagne |
| Atos Information Technology GmbH | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| CHG Communications Holding GmbH | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Unify Funding GmbH | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH | 100 | IG | 100 | Bruchstrasse, 5 - 45883 Gelsenkirchen - Allemagne |
| Atos International Germany GmbH | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Applied International Informatics GmbH | 100 | IG | 100 | Torstraße, 49 - 10119 Berlin - Allemagne |
| Wivertis GmbH | 50,1 | IG | 50,1 | Konrad-Adenauer-Ring, 60D - 65187 Wiesbaden - Allemagne |
| Bull GmbH | 100 | IG | 100 | Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne - Allemagne |
| Science + computing AG | 100 | IG | 100 | Hagellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen - Allemagne |
| Energy4u GmbH | 100 | IG | 100 | Albert-Nestler Straße, 17 - 76131 Karlsruhe - Allemagne |
| Atos Support GmbH | 100 | IG | 100 | The Squire, Am Flughafen 14 - 60549 Frankfurt am Main - Allemagne |
| Atos IT Services GmbH | 100 | IG | 100 | Stinnes-Platz, 1 - 45 472 Mülheim an der Ruhr - Allemagne |
| Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG (*) | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Atos Systems Business Services GmbH | 100 | IG | 100 | Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf - Allemagne |
| Cycos AG | 95,1 | IG | 100 | Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf - Allemagne |
| FastViewer GmbH | 100 | IG | 100 | Schwesterhausgasse, 11 - 92318 Neumarkt - Allemagne |
| Unify Software and Solutions GmbH & Co. KG (*) | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Unify GmbH & Co. KG (*) | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Unify Beteiligungsverwaltung GmbH & Co. KG (*) | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Unify Deutschland Holding GmbH | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |
| Unify Patente GmbH & Co. KG (*) | 100 | IG | 100 | Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne |

| | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | Adresse |
|---|-------------|--------------------------|---------------|---|
| PAYS-BAS | | | | |
| Atos Nederland B.V. | 100 | IG | 100 | Burgemeester Rijnderslaan 30 - 1185 MC Amstelveen - Pays-Bas |
| Atos Telco Services B.V. | 100 | IG | 100 | Burgemeester Rijnderslaan 30 - 1185 MC Amstelveen - Pays-Bas |
| EUROPE (AUTRES) - MOYEN-ORIENT - AFRIQUE | | | | |
| Algérie | | | | |
| Bull Algeria | 100 | IG | 100 | 16, rue Yehia El-Mazouni, El Biar - Alger - Algérie |
| Autriche | | | | |
| Atos IT GmbH | 100 | IG | 100 | Siemensstraße 92 - 1210 Vienne - Autriche |
| Atos IT Solutions and Services GmbH | 100 | IG | 100 | Siemensstraße 92 - 1210 Vienne - Autriche |
| TSG EDV-Terminal Service GmbH | 99 | IG | 100 | Modecenterstraße 1 - 1030 Vienne - Autriche |
| Belgique | | | | |
| Atos Belgium SA/NV | 100 | IG | 100 | Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem - Belgique |
| Unify Communications N.V. | 100 | IG | 100 | Demeurslaan, 132 - 1654 Beersel - Belgique |
| Biélorussie | | | | |
| LLC ATOS IT Solutions and Services | 100 | IG | 100 | Ul Leonid BEDI, 11 - BuildING 1 - 220040 Minsk - Biélorussie |
| Bulgarie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services EOOD | 100 | IG | 100 | Mladost 4 Region - Business Park Sofia Str, 4 - 1766 Sofia - Bulgarie |
| Côte d'Ivoire | | | | |
| Bull Cote d'Ivoire | 100 | IG | 100 | 31 avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01 - Côté d'Ivoire |
| Danemark | | | | |
| Atos IT Solutions and Services A/S | 100 | IG | 100 | Dybendalsvaenget 3 - 2630 Taastrup - Danemark |
| Croatie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services d.o.o. | 100 | IG | 100 | Heinzelova 69 - 10000 Zagreb - Croatie |
| République Tchèque | | | | |
| Atos IT Solutions and Services s.r.o. | 100 | IG | 100 | 14000 Praha 4 - Doudlebská 1699/5 - République Tchèque |
| Gabon | | | | |
| Bull Gabon | 100 | IG | 100 | Immeuble Abiali - ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville - Gabon |
| Grèce | | | | |
| Atos Grèce SA | 100 | IG | 100 | Irakleio Avenue 455, N. Iraklio 14122 Athènes Grèce |
| Finlande | | | | |
| Atos IT Solutions and Services oy | 100 | IG | 100 | Kalkkipellontie 6 - 026050 Espoo - Finlande |
| Hongrie | | | | |
| Atos Magyarország Kft | 100 | IG | 100 | 1138 Budapest, Vaci ut 121-127. Vaci greens D Building, 4th floor - Hongrie |
| Irlande | | | | |
| Atos IT Solutions and Services Limited | 100 | IG | 100 | Fitzwilliam Court - Leeson Close - 2 Dublin - Irlande |
| Italie | | | | |
| Atos Italia S.p.A. | 100 | IG | 100 | Via Caldera no. 21 - 20158 - Milan - Italie |
| Liban | | | | |
| Bull SAL | 100 | IG | 100 | 69 Rue Jal el Dib - Secteur 1 - BP 60208 - Beyrouth Liban |
| Lituanie | | | | |
| UAB "Bull Baltija" | 100 | IG | 100 | 40 Gostauto Street - 01112 Vilnius - Lituanie |
| Luxembourg | | | | |
| Atos Luxembourg PSF S.A. | 100 | IG | 100 | 1, rue Edmond Reuter Contern - 5326 - Luxembourg |
| Madagascar | | | | |
| Bull Madagascar SA | 100 | IG | 100 | 12, rue Indira Gandhi - Tsaralalana BP 252 - Antananarivo Madagascar |

| | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | Adresse |
|---|-------------|--------------------------|---------------|---|
| Maroc | | | | |
| Atos IT Services SARL | 100 | IG | 100 | Espace les Palmiers - angle Avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil- Hayryad Rabat - Maroc |
| Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL | 100 | IG | 100 | Casablanca - shore 7 - 1100, Boulevard Al Qods Quartier Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc |
| Bull Maroc | 100 | IG | 100 | Casaneashore - 1100, Boulevard Al Qods - Quartier Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc |
| Namibie | | | | |
| Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd. | 100 | IG | 100 | C/o Deloitte & Touche - Namdeb Center, 10 Bulow street - PO Box 47 - Windhoek - Namibie |
| Pologne | | | | |
| Atos Polska SA | 100 | IG | 100 | Krolewska, 16 - 00-103 Varsovie - Pologne |
| Poland Global Services Sp Zoo | 100 | IG | 100 | ul. Krolewska 16, 00-103 Varsovie - Pologne |
| Portugal | | | | |
| Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda | 100 | IG | 100 | Avenida José Malhoa 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa. Distrito : Lisboa, Concelho : Lisboa, freguesia : Campolide 1070 159 Lisbonne - Portugal |
| Roumanie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services s.r.l. | 100 | IG | 100 | Calea Floreasca 169A - Sector 1 - 014459 Bucarest - Roumanie |
| Atos IT Solutions Romania SRL | 100 | IG | 100 | Calea Floreasca 169A - Sector 1 - 014459 Bucarest - Roumanie |
| Atos Convergence Creators SRL | 100 | IG | 100 | Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov - Roumanie |
| Russie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services LLC | 100 | IG | 100 | 1st Kozhevnicheki per. 6, bld. 1 115114 Moscou - Russie |
| Sénégal | | | | |
| Bull Senegal | 100 | IG | 100 | Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar - Sénégal |
| Serbie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services d.o.o. | 100 | IG | 100 | Danila Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade - Serbie |
| Afrique du Sud | | | | |
| Atos (PTY) Ltd | 74 | IG | 100 | Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32, 2144 Woodlands Afrique du Sud |
| Espagne | | | | |
| Atos Consulting Canarias, SA | 100 | IG | 100 | Calle Subida al Mayorazgo 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife Espagne |
| Atos Spain SA | 100 | IG | 100 | Albarracin 25 - 28037 Madrid - Espagne |
| Atos IT Solutions and Services Iberia SL | 100 | IG | 100 | Ronda de Europa 5 - 28760 Madrid - Espagne |
| Atos Worldgrid SL | 100 | IG | 100 | Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca - 39011 Santander - Espagne |
| MSL Technology SL | 100 | IG | 100 | C/ Marques de Ahumada 7 - 28028 Madrid - Espagne |
| Slovaquie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services s.r.o. | 100 | IG | 100 | Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava - Slovaquie |
| Suède | | | | |
| Atos IT Solutions and Services AB | 100 | IG | 100 | Johanneslundsvägen 12-14 - 194 87 Upplands Väsby - Suède |
| Suisse | | | | |
| Atos AG | 100 | IG | 100 | Freilagerstrasse 28 - 8047 Zurich - Suisse |
| Turquie | | | | |
| Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S | 99,92 | IG | 100 | Yakacik Caddesi No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul Turquie |
| Emirats Arabes Unis - Dubai | | | | |
| Atos Origin FZ LLC | 100 | IG | 100 | Office G20 - Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437 Emirats Arabes Unis - Dubai |
| ATOS FZ LLC Dubai Branch | 100 | IG | 100 | The Galleries Building - No2 Level 2 - Downtown Jebel 500437 Emirats Arabes Unis - Dubai |

| | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | Adresse |
|---|-------------|--------------------------|---------------|---|
| Arabie Saoudite | | | | |
| Atos Saudi LLC | 49 | IP | 49 | P. O. Box # 8772 - Riyadh-11492 Arabie Saoudite |
| Qatar | | | | |
| Atos Qatar Llc | 100 | IG | 100 | Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 - Doha - Qatar |
| Egypte | | | | |
| Atos IT SAE | 100 | IG | 100 | 50 Rue Abbass El Akkad - Nasr city- Le Caire - Egypte |
| ROYAUME - UNI | | | | |
| Atos Consulting Limited | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos IT Services Limited | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos IT Services UK Limited | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos UK IT Holdings Limited | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos Esprit Limited | 95 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Shere Limited | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos BPS Ltd | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos UK Holdings Ltd | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos International IT Holdings Ltd | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Atos Restaurant Technology Services UK Limited | 100 | IG | 100 | 4 Triton Square - Regent's Place - Londres, NW1 3HG Royaume-Uni |
| Unify Enterprise Communications Limited | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Engage ESM holding LTD | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| Engage ESM LTD | 100 | IG | 100 | Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - Londres, WC1V6EA - Royaume-Uni |
| ASIE PACIFIQUE | | | | |
| Australie | | | | |
| Atos (Australia) Pty. Ltd | 100 | IG | 100 | 885 Mountain Highway 3153 Bayswater - Victoria Australie |
| Chine | | | | |
| Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd | 100 | IG | 100 | Floor 12 - Building 1B Powerise accelerator - High Tech zone Software park - Nanjing - Jiangsu Province - Chine |
| Atos Information Technology (China) Co. Ltd | 100 | IG | 100 | Room 05.161 - Floor 5 - Building E - No.7 - Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District - Beijing - Chine |
| Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co Ltd | 100 | IG | 100 | Room 05.162 - Floor 5 - Building E - No.7 - Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District - Beijing - Chine |
| RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd | 100 | IG | 100 | Room 108-109 - 1st floor, Building B2 - Tianfu Software Park - High Tech Zone - Chengdu - Sichuan Province - Chine |
| Hong Kong | | | | |
| Atos Information Technology HK Ltd | 100 | IG | 100 | 8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay - Kowloon Hong Kong |
| Bull Information Systems (Hong Kong) Limited | 100 | IG | 100 | RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road Hong Kong |
| Inde | | | | |
| Atos India Private Limited | 100 | IG | 100 | Godrej & Boyce Complex - Plant 5 - Pirojshanagar - LBS Marg Vikhroli(W) - Mumbai - 400079 - Inde |
| Atos IT Services Private Limited | 99,99 | IG | 100 | Innovator Building - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore - Karnataka - Inde |

| | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | Adresse |
|--|-------------|--------------------------|---------------|--|
| Anthelio Business Technologies Private Limited | 99,99 | IG | 100 | Level 1, Part A of Tower1,Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008 - Inde |
| Syntel Pvt Ltd. | 100 | IG | 100 | Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra- Inde |
| State street Syntel Services Pvt Ltd | 100 | IG | 100 | 4/5th floor, Building No.4,Mindspace -Navi Mumbai,Thane-Belapur road,Airoli-400708, Inde |
| Syntel Global Pvt Ltd | 100 | IG | 100 | Ground floor,E-Tech Software Technology Park,Dhokali Naka,Kolshet road,Thane(West)-400607, Inde |
| Japon | | | | |
| Atos KK | 100 | IG | 100 | 6 F, Daisan Toranomon Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo - Japon |
| Evidian-Bull Japan KK | 100 | IG | 100 | 6 F, Daisan Toranomon Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo - Japon |
| Malaisie | | | | |
| Atos Services (Malaysia) SDN BHD | 100 | IG | 100 | 16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur - Malaisie |
| Ile Maurice | | | | |
| State street Syntel Services Mauritius Ltd (**) | 100 | IG | 100 | C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street - Port Louis, 11324 Ile Maurice |
| Philippines | | | | |
| Atos Information Technology Inc. | 99,94 | IG | 100 | 23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City - Philippines |
| Atos Global Delivery Center Philippines, Inc. | 100 | IG | 100 | 8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City - Philippines |
| Singapour | | | | |
| Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd | 100 | IG | 100 | Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002 Singapour |
| Taiwan | | | | |
| Atos (Taiwan) Ltd | 100 | IG | 100 | 5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei -Taiwan |
| Thaïlande | | | | |
| Atos IT Solutions and Services Ltd | 100 | IG | 100 | 2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkapi - Huay Kwang - 10310 Bangkok - Thaïlande |
| AMERIQUES | | | | |
| Argentine | | | | |
| Atos Argentina SA | 100 | IG | 100 | Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A. - C1430DAL Buenos aires - Argentine |
| Bull Argentina SA | 100 | IG | 100 | Manuela Saenz 323 Sto. Piso Of. 506 - C 1107 bpa Buenos aires - Argentine |
| Brésil | | | | |
| Atos Brasil Ltda | 100 | IG | 100 | Rua Werner Von Siemens, 111 - Prédio 6 - Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil |
| Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda | 100 | IG | 100 | Rua Werner Von Siemens, 111 - Prédio 6 - Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil |
| Bull Ltda. | 100 | IG | 100 | Rua Wemer Von Siemens, 111 - Prédio 6 - Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil |
| Canada | | | | |
| Atos Inc. | 100 | IG | 100 | 6375 Shawson Drive - L5T 1S7 Mississauga - Ontario - Canada |
| Amesys Canada Inc. | 100 | IG | 100 | 206-137 rue Saint Pierre - H2Y3T5 Montreal, Quebec - Canada |
| Colombie | | | | |
| Atos IT Solutions and Services S.A.S | 100 | IG | 100 | Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá - Colombie |
| Mexique | | | | |
| Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V. | 99,9 | IG | 100 | Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico - Mexique |

| | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | Adresse |
|--|-------------|--------------------------|---------------|--|
| Etats-Unis d'Amérique | | | | |
| Atos IT Solutions an Sservices Inc. | 100 | IG | 100 | the 4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063 – Etats-Unis |
| Atos IT Outsourcing Services, LLC | 100 | IG | 100 | the 4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063 – Etats-Unis |
| Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC | 100 | IG | 100 | the 4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063 – Etats-Unis |
| Atos Healthcare Services, LLC | 100 | IG | 100 | the 4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063 – Etats-Unis |
| Atos Syntel Inc. | 100 | IG | 100 | 525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083 - Etats-Unis |
| Anthelio Global Inc. | 100 | IG | 100 | One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas - Etats-Unis |
| Atos Digital Health Solutions | 100 | IG | 100 | 2500 Weschester Ave - 3rd Floor - Purchase New York 10577 - Etats-Unis |
| Pyramid Healthcare Solutions Inc. | 100 | IG | 100 | One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas - Etats-Unis |
| Evidian Systems Inc. | 100 | IG | 100 | 285 Billerica Road, Suite 200 - Chelmsford, MA 01824-4174 Etats-Unis |
| Unify Inc | 100 | IG | 100 | 1630 Corporate Court - Irving - Texas 75038 - Etats-Unis |
| Green Finco Inc. | 100 | IG | 100 | C/O The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Etats-Unis |
| Engage ESM Inc. | 100 | IG | 100 | 4851 Regent Boulevard - Floors 1, 3 & 4 Irving, TX 75063 - Etats-Unis |
| Uruguay | | | | |
| Bull Uruguay SA | 100 | IG | 100 | Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo - Uruguay |

(*) Le Groupe a une participation dans cinq entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés au 31 décembre 2019 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2019 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France.

(**) Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice). Le partenariat entre le Groupe Atos et Atos Syntel Inc. a été qualifié d'opération conjointe selon IFRS 11. Selon IFRS 11.21, une opération conjointe devrait prendre en compte les actifs, passifs, revenus et dépenses relatifs aux intérêts dans l'opération conjointe, selon les règles IFRS applicables aux actifs, passifs, revenus et dépenses. Les droits et obligations des 2 participants conjoints sont définis dans le "Master Service Agreement" signé à la fois entre les 2 parties et dans l'accord des actionnaires. La mise en place de la joint venture entre la banque State Street et le Groupe Atos est dédiée à la fourniture de Services IT à State Street Inc., selon le "Master Service Agreement". Syntel est habilitée à réaliser 100% de résultat financier avec le contrat et doit supporter tous les passifs. Par conséquent, les obligations d'Atos sont de garantir le règlement sur les passifs de la JV, de garantir que State Street reçoit les prestations promises. Le Groupe Atos est autorisé en contrepartie à recevoir les revenus relatifs aux services rendus à State Street, en considération et selon les principes d'IFRS 15.

Note 18 Evènements postérieurs à la date de clôture

Le 4 février 2020, Atos a réalisé la cession d'environ 23,9 millions d'actions Worldline, pour un montant d'environ 1,5 milliard d'euros, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (le « Placement »).

Le prix du Placement a été fixé à 61,5 euros par action Worldline. Le Placement est une nouvelle étape dans la création de deux pure players mondiaux leaders sur leurs marchés respectifs. L'opération va également contribuer à augmenter la liquidité de l'action Worldline. La relation entre les deux Groupes restera forte avec le partenariat industriel et commercial existant et inchangé créé au travers de l'Alliance Atos-Worldline et annoncé en janvier 2019. Le produit du Placement sera affecté au remboursement de la dette existante ainsi qu'aux besoins généraux d'Atos. Suite au succès du Placement, Atos détient environ 7,0 millions d'actions Worldline sous-jacentes aux Obligations et représentant environ 3,8% du capital de Worldline.

Note 19 Honoraires des Commissaires aux comptes

(En milliers d'euros et en %)

| | Grant Thornton | | | | Deloitte | | | |
|--|----------------|-------------|--------------|-------------|---------------------|-------------|--------------|-------------|
| | Grant Thornton | | Réseau | | Deloitte & Associés | | Réseau | |
| | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % |
| Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 1 076 | 70% | - | - | 1 328 | 63% | - | - |
| Filiales intégrées globalement | 460 | 30% | 3 369 | 78% | 614 | 29% | 2 093 | 76% |
| Sous total audit | 1 536 | 99% | 3 369 | 78% | 1 942 | 92% | 2 093 | 76% |
| Services autres que la certification des comptes (*) | | | | | | | | |
| Émetteur | - | - | - | - | 109 | 5% | - | - |
| Filiales intégrées globalement | 8 | 1% | 954 | 22% | 70 | 3% | 658 | 24% |
| Sous total autres | 8 | 1% | 954 | 22% | 179 | 8% | 658 | 24% |
| Total honoraires 2019 | 1 544 | 100% | 4 323 | 100% | 2 121 | 100% | 2 751 | 100% |

* En 2019, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

(En milliers d'euros et en %)

| | Grant Thornton | | | | Deloitte | | | |
|--|----------------|-------------|--------------|-------------|---------------------|-------------|--------------|-------------|
| | Grant Thornton | | Réseau | | Deloitte & Associés | | Réseau | |
| | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % |
| Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 1 120 | 53% | - | - | 1 173 | 46% | - | - |
| Filiales intégrées globalement | 824 | 39% | 3 558 | 98% | 812 | 32% | 2 550 | 83% |
| Sous total audit | 1 944 | 92% | 3 558 | 98% | 1 985 | 77% | 2 550 | 83% |
| Services autres que la certification des comptes (*) | | | | | | | | |
| Émetteur | 15 | 1% | - | - | 133 | - | - | - |
| Filiales intégrées globalement | 159 | 7% | 56 | 2% | 448 | 17% | 521 | 17% |
| Sous total autres | 174 | 8% | 56 | 2% | 580 | 23% | 521 | 17% |
| Total honoraires 2018 | 2 118 | 100% | 3 614 | 100% | 2 565 | 100% | 3 071 | 100% |

* En 2018, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.